

handiplace **Appui Ressources**



**Cahier des PDITH**  
(Programmes Départementaux  
pour l'Insertion des  
Travailleurs Handicapés)

et des Actions Régionales  
en Rhône-Alpes

Année 2004

re  
e  
i  
r  
e  
c

Cette troisième synthèse de l'activité des programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH) propose un état des lieux des projets, des actions réalisées, des bénéficiaires et des financements mis en œuvre en Rhône-Alpes. Au-delà des données concernant l'année 2004, un rappel relatif aux deux années précédentes permettra une meilleure lisibilité de l'évolution des politiques publiques depuis 2002.

Cette brochure, éditée à l'initiative commune de l'Etat et de l'AGEFIPH, est le résultat du travail engagé depuis quatre ans par les coordinations des huit PDITH de notre région et les chargés d'études et de développement de l'AGEFIPH, avec l'aide de la mission régionale d'appui-ressources du CRDI Rhône-Alpes.

Les PDITH, placés sous l'autorité des préfets, définissent le schéma d'une politique coordonnée dans le cadre d'un pilotage collégial de l'Etat, de l'AGEFIPH, de l'ANPE, de la DDASS et, parfois, de conseils généraux. Elaboré à partir d'un constat partagé des besoins locaux, leur objectif est principalement de faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail des jeunes et des adultes handicapés.

Les programmes départementaux s'inscrivent dans une dynamique régionale. Par une mise en cohérence des actions proposées sur leur territoire de compétence, ils favorisent l'efficacité des politiques publiques et de leurs financements. Les crédits de la DRTEFP et des DDTEFP, de l'AGEFIPH, les cofinancements apportés par le Conseil Régional, les Conseils Généraux, le Contrat de Plan Etat-Région, le Fonds Social Européen sont mobilisés à cette fin.

2005, année de transition et de transfert partiel de compétence, est caractérisée par la mise en œuvre de « la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » dont la majorité des décrets seront publiés au cours de l'année 2005, et prendront donc leurs pleins effets. Elle doit entrer en application dès 2006. Parallèlement, la mise en place du Plan de Cohésion Sociale, « la Loi sur la Formation tout au long de la Vie » de mai 2004 et la recomposition des dispositifs de formation professionnelle, la poursuite de la décentralisation des politiques publiques par le transfert de compétence entre l'Etat et les collectivités territoriales sont autant d'éléments qui vont impacter profondément nos réponses aux attentes des personnes handicapées souhaitant accéder à un emploi et aux besoins en main d'œuvre des entreprises qui bénéficieraient ainsi de leurs compétences.

Cette loi nouvelle, pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées va bien au-delà de la seule question de l'emploi. Les dispositions adoptées par le législateur vont permettre aux personnes handicapées de prendre la place qui est la leur dans notre société, qu'il s'agisse de l'accès à la ville, à l'école, de la participation à la vie sociale ou à la citoyenneté...

L'aspect le plus fondamental du nouveau texte est sans doute la reconnaissance d'un véritable droit à compensation, qui n'est rien d'autre que l'affirmation du droit de chaque personne handicapée de choisir sa vie et de l'obligation pour la société de lui en garantir les moyens. Ce principe devrait permettre à chaque personne handicapée de recevoir les aides en nature ou en espèces qui lui permettront de couvrir ses besoins quotidiens pour mener une vie conforme à ses choix. De ce point de vue le fait que les revenus du travail ne soient plus pris en compte en déduction des ressources allouées au

titre du droit à compensation pour les personnes handicapées qui veulent exercer une activité professionnelle constitue un progrès important.

Au-delà de l'affirmation de ce principe fondamental, la création de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, du Fonds départemental de compensation du handicap, des Maisons départementales des personnes handicapées, des Equipes pluridisciplinaires pour évaluer les besoins de compensation, de la Commission des droits et de l'autonomie... sont autant d'innovations qui vont modifier profondément le paysage institutionnel et portent en germe de nouveaux progrès quant à la situation de nos concitoyens handicapés.

L'année 2004 n'a été facile pour personne. Une situation économique défavorable a provoqué une dégradation du marché du travail. Les personnes handicapées en subissent les conséquences plus fortement que les autres salariés et dans la plupart des départements le nombre de chômeurs handicapés a augmenté plus vite que celui des valides. Aujourd'hui la région Rhône-Alpes compte 14 000 demandeurs d'emploi identifiés par l'ANPE comme travailleurs handicapés. 40% d'entre eux sont au chômage depuis plus d'un an et la proportion des «Rmistes» est significativement plus importante chez les personnes handicapées que parmi les valides.

Après une période faste pendant laquelle nous avons, l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Généraux et l'AGEFIPH développé des projets nombreux, diversifiés et novateurs en apportant des financements importants aux structures associatives, nous devons aujourd'hui rationaliser les apports financiers prenant en compte les besoins de chaque territoire.

La prochaine convention d'objectif qui sera conclue entre l'ETAT et l'AGEFIPH est assortie d'une obligation d'évaluation qui nous rend conjointement responsables devant les parlementaires, mais aussi devant les bénéficiaires, personnes handicapées et entreprises, du bon usage des fonds qui nous sont confiés.

C'est pourquoi les Programmes Départementaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés doivent prendre toute leur place dans la mise en œuvre des « maisons de l'emploi » et développer lorsque les conditions sont réunies des Pactes Territoriaux de l'Emploi, avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et le secteur de l'économie sociale et solidaire.

En cette période de profonde mutation, une bonne connaissance des dispositifs et des actions réalisées nous paraît plus que jamais nécessaire. Nous espérons que cette présentation mettra en valeur les efforts réalisés et permettra des transferts d'expériences.

Nous remercions à cette occasion toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation des objectifs communs - associations, partenaires sociaux, organismes de droit commun ou spécifiques -, et plus particulièrement les responsables des coordinations des PDITH qui assurent leurs fonctions avec compétence et conviction dans des conditions souvent délicates.

**Michel DELARBRE**  
*Directeur Régional  
du Travail,  
de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle*

**André MILLAT-CARRUS**  
*Délégué Régional  
de l'Agefiph*

## AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Ce cahier constitue un état des lieux, il ne peut s'assimiler en tant que tel à un outil d'évaluation des actions ou du travail des uns ou des autres. Toutes les données sont à replacer dans leur strict contexte, historique, politique ou territorial.

- Les chiffres clés du département ont été fournis par la DRTEFP Rhône-Alpes, ainsi que par l'Observatoire Régional de l'emploi des personnes handicapées (CRDI Rhône-Alpes) à partir des données connues les plus récentes.
  - Population active : source INSEE 1999.
  - Taux de chômage (tout public) : source INSEE au 31/12/2004 au sens du BIT fin 4ème trimestre CVS.
  - Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : source ANPE au 31/12/2004.
  - Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : source METCS, DOETH au 31/12/2002 données 2002 provisoires.
  - Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : source METCS, DOETH au 31/12/2002 données 2002 provisoires.
  - Taux d'emploi direct : source METCS, DOETH au 31/12/2002 données 2002 provisoires.

Attention : suite à un accord national ANPE- Agefiph- DGEFP d'harmonisation des données, la définition du demandeur handicapé a changé : à partir des séries datées de 2004, les mutilés, veuves et orphelins de guerre ainsi que les personnes en instance de reconnaissance COTOREP sont pris en compte. Ils s'ajoutent ainsi aux demandeurs reconnus en catégories A, B et C, aux titulaires d'une rente d'accidenté du travail et aux invalides pensionnés. En conséquence, les chiffres fournis ne sont pas à comparer avec les données antérieures à 2004 et précédemment publiées.

Les chiffres clés permettent de situer le département d'un point de vue quantitatif et ainsi de relativiser les données chiffrées.

- Les données départementales présentent des actions qui sont initiées au niveau départemental même si elles peuvent bénéficier d'un financement régional type CPER (Contrat de Plan Etat Région). Elles ont été fournies par les coordonnateurs des PDITH à partir des grilles mises au point en collaboration avec eux. Les commentaires ont été validés au niveau départemental par le comité de pilotage du PDITH.
- Les données régionales présentent des actions qui existent sur l'ensemble du territoire régional. Elles ont été fournies par la Délégation Rhône-Alpes Agefiph et validées avec la DRTEFP. Les commentaires ont été écrits par la délégation régionale Agefiph.
- Toutes les données sont exprimées hors rémunérations stagiaires. Pour les actions de formations, la prime réfèrent

schéma (CRDI Rhône-Alpes) est le résultat d'une simulation basée sur la refonte de la prime AFPA. Le nombre de bénéficiaires indique le nombre de dossiers primés sur l'année 2004 dans les organismes labellisés du Schéma régional du département (sur l'année 2003, nous avons pris en compte le nombre d'entrées en formation).

A noter que, pour des raisons de lisibilité, toutes les mesures inférieures à 1% ne figurent pas sur les représentations graphiques.

- Il faut noter qu'un même bénéficiaire peut participer à plusieurs actions dans une logique de parcours. Il est donc admis que des comptages multiples peuvent exister.
- Les données départementales relevant des actions territorialisées du service public de l'emploi sont issues du document régional DRTEFP «résultats de l'action territorialisée du SPE contre le chômage de longue durée et les exclusions pour l'année 2004».
- Le choix de l'« action innovante » départementale a été effectué par le PDITH.
- Les synthèses départementales et régionales sur 2002, 2003 et 2004 ont été réalisées à partir des données sources validées les années précédentes. A noter que certaines ont été ajustées et corrigées.
- Il est nécessaire de signaler également que l'intervention du Conseil Régional, de la DRASS et des DDASS peut apparaître peu significative quantitativement mais est décisive dans certaines actions notamment innovantes ou de pléines compétences (formation, apprentissage).
- Un glossaire est présenté en fin de document
- Une version numérique du document est disponible sur [www.handiplace.org](http://www.handiplace.org).

Nous avons réalisé ce travail avec la volonté permanente de lier des informations quantitatives (euros et bénéficiaires) et des informations qualitatives (commentaires généraux et particuliers) mais également d'assurer une transcription rigoureuse des différentes informations transmises par les contributeurs, en premier lieu les coordinations de PDITH (coordonnateurs et assistants) et les chargés d'étude Agefiph.

Nous remercions tous nos partenaires pour leur contribution.

*Daniel FRANÇOIS - Mathieu COURTIAL  
CRDI Rhône-Alpes : Mission appui ressources*

# sommaire

- 04 ➤ Les activités départementales
- 05 ➤ Présentation générale des PDITH
- 06 ➤ PDITH de l'Ain
- 08 ➤ PDITH de l'Ardèche
- 10 ➤ PDITH de la Drôme
- 12 ➤ PDITH de l'Isère
- 14 ➤ PDITH de la Loire
- 16 ➤ PDITH du Rhône
- 18 ➤ PDITH de la Savoie
- 20 ➤ PDITH de la Haute-Savoie
- 22 ➤ Actions innovantes des PDITH
- 24 ➤ Evolutions départementales sur 3 ans
- 28 ➤ Actions Régionales
- 29 ➤ Activités des CAP Emploi
- 31 ➤ Thèmes régionaux
- 34 ➤ Répartition des financements de l'ensemble des rubriques
- 36 ➤ Glossaire

les activités  
départementales





**La création des PDITH à l'initiative de l'Etat, il y a maintenant dix ans, est issue d'un constat partagé sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour leur reclassement ou insertion professionnelle. De multiples volontés – institutionnelles et associatives – se sont affirmées.**

## Présentation générale des **PDITH**

---

**Cependant la construction d'un parcours professionnel reste difficile pour la personne pour trois raisons principales :**

- le marché du travail est de plus en plus exigeant en compétences, en solidité physique et psychologique,
- les multiples intervenants, aussi compétents soient-ils, n'interviennent pas toujours de manière concertée,
- l'évolution de la santé de la personne provoque des cassures dans son parcours qui nécessitent à chaque fois sa reconstruction

**Le Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH) se doit donc d'être un "facilitateur" :**

- faciliter la compréhension par la personne handicapée de son environnement professionnel,
- repérer et analyser des besoins,
- développer des ressources, des actions,
- articuler les actions des multiples intervenants et améliorer les partenariats existants, développer ceux qui peuvent l'être.

**Pour ce faire les PDITH sont animés par des coordinateurs et coordinatrices qui agissent selon des orientations politiques définies par leurs instances de décisions départementales :**

- soit de manière directe : émergence d'action innovante, montage de convention, animation de groupes de travail, organisation ou participation à des manifestations...
- soit de manière indirecte : présence dans les réunions institutionnelles en "défendant" la place des personnes handicapées dans les mesures de droit commun.



## Chiffres clés du département

Population active : 243 676  
 Taux de chômage : 6,5%  
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 8,2%  
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1006  
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 54,1%  
 Taux d'emploi direct : 4,7%

## PDITH de l'Ain

34 avenue des Belges  
 01000 BOURG EN BRESSE

tél. 04 74 45 91 08  
 fax 04 74 45 72 60

**Coordination** : Véronique LAMBOGLIA  
**Assistance** : Régine FALCONNET  
**E-mail** : veronique.lamboglia@dd-01.travail.gouv.fr  
**Internet** : <http://pdith.handiplace.org/>

Grâce au travail effectué toute l'année 2003 avec les partenaires du PDITH, un dispositif départemental de Maintien dans l'Emploi a été opérationnel à partir de février 2004, en lien avec le schéma cible régional. Ce dispositif a fait l'objet d'une charte départementale à laquelle de nombreux partenaires ont adhéré.

Un même travail a été engagé pour structurer le dispositif jeunes en situation de handicap qui sera opérationnel en 2005.

L'année 2004, c'est aussi le démarrage d'une action expérimentale «le conseil professionnel tertiaire» qui vise à qualifier le public travailleur handicapé demandeur d'emploi dans ce secteur. Il permet aussi d'évaluer et de mieux orienter les personnes vers un nouveau projet professionnel. C'est une action innovante de par son approche.

La communication en général et notamment vers les entreprises est toujours aussi importante, c'est pourquoi nous nous sommes associés pour la 3<sup>ème</sup> année à la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes Handicapées où nous avons, avec nos partenaires, organisé un forum et une soirée «Job Dating : Handicapé c'est pas mon métier» visant à rapprocher les personnes handicapées et les entreprises. Un site Internet a également été ouvert. Tous les commentaires relatant les actions du PDITH sont disponibles sur [handiplace.org](http://handiplace.org).

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

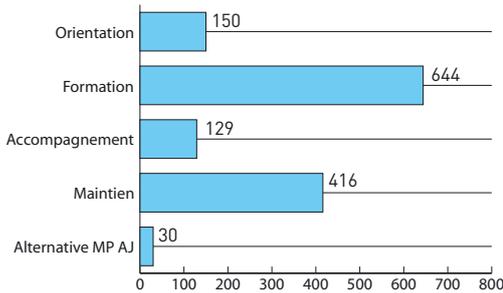
	A développer *	En cours	Terminé
Maintien dans l'emploi		●	
Dispositif Jeunes		●	
Communication		●	
Liens avec les SIAE		●	
Pôle Entreprises		●	
Aide construction projet professionnel		●	
Qualification de TH	●		
Passage MP au MO	●		
Emploi TH dans secteur public	●		

### année 2005

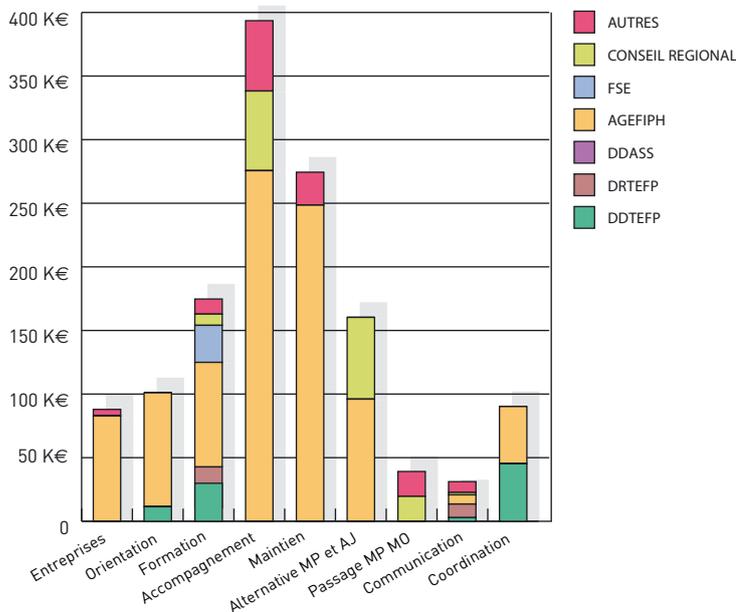
	A développer *	En cours	Terminé
Maintien dans l'emploi		●	
Dispositif jeunes		●	
Communication		●	
Liens avec les SIAE		●	
Pôle Entreprises		●	
Aide construction projet professionnel		●	
Qualification des TH	●		
Passage MP au MO	●		
Emploi TH dans secteur public	●		

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

### Nombre de bénéficiaires par rubrique

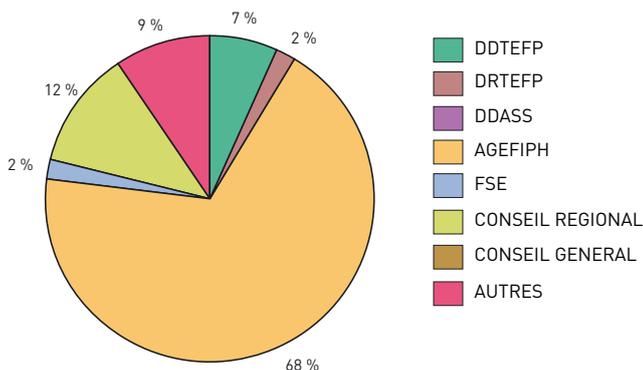


### Coût par rubrique (en euros)



### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 1 359 446 Euros €



### Commentaire par rubrique

#### Entreprise

Démarrage opérationnel du « Club Entreprise et Handicap » en janvier 2004 par l'organisation de rencontres entre des entreprises et des intervenants (Cap Emploi, PDITH, Coordination MDE...). Poursuite du Pôle Entreprises avec des réunions thématiques, mais en cours de reconstruction avec les partenaires. Travail sur un projet de plaquette en commun pour la prospection.

#### Orientation

Un domaine prioritaire considérant que la phase initiale de préparation à l'orientation est essentielle pour consolider le parcours de la personne. Le renforcement des sessions d'orientation pilotées par l'AFPA permettent aux personnes de travailler sur un projet professionnel. Ce dispositif sera ouvert aux salariés en risque d'inaptitude. Poursuite des bilans Cotorep et des bilans jeunes pour un public très éloigné de l'emploi.

#### Formation

Le projet défini, il est important d'avoir une offre de formation spécifique aux métiers. Un travail a été engagé, un colloque réunissant l'ensemble des partenaires de Rhône-Alpes a eu lieu en février 2004, débouchant sur la construction régionale de l'action « Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels ». La formation, c'est aussi l'appropriation du nouveau contrat de professionnalisation et les métiers en tension identifiés dans le cadre du SPE départemental, visant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi des travailleurs handicapés.

#### Accompagnement

Action d'accompagnement et de placement via les structures d'insertion par l'activité économique mise en place à titre expérimental. Le passage vers les SIAE en lien avec Cap Emploi peut être une étape dans le parcours vers l'emploi d'une personne handicapée.

#### Maintien

Mise en place opérationnelle de la Coordination Maintien dans l'Emploi en janvier 2004. Le travail engagé a permis aux salariés en risque d'inaptitude de bénéficier de tous les services d'aide au MDE. Une procédure a été mise en place avec la CPAM, pour permettre aux salariés sous indemnités journalières de bénéficier de toutes les pistes pour un parcours d'orientation. Une collaboration a été engagée avec le Fongecif.

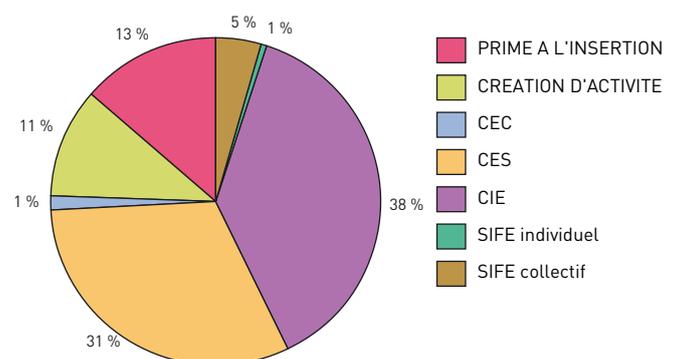
#### Alternative MP et AJ - Passage MP-MO

Poursuite de l'action expérimentale entre un atelier protégé, une structure d'accompagnement du public et un organisme de formation en vue de préparer les salariés au milieu ordinaire.

Un travail de structuration des actions en direction des jeunes a été engagé avec les partenaires avec pour objectif la création d'un dispositif jeunes handicapés avec une animation départementale.

### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 3 064 812 €



\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

# ardèche



## Chiffres clés du département

Population active : 124 168  
Taux de chômage : 10,2%  
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 7,9%  
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 339  
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 48%  
Taux d'emploi direct : 5,2%

## PDITH de l'Ardèche

15 avenue Clément Faugier  
07000 PRIVAS

tél. 04 75 66 74 73  
fax 04 75 64 76 18

**Coordination :** Pierre MOULIN  
**Assistance :** Marie-Josée DIGONNET  
**E-mail :** pierre.moulin@dd-07.travail.gouv.fr  
**Internet :** <http://pdith.handiplace.org>

L'année 2004 a vu l'aboutissement et le début de mise en oeuvre de deux importants « chantiers ». Celui du maintien dans l'emploi avec la validation en février de la déclinaison départementale du schéma cible régional, puis de la mise en place dès avril des instances du nouveau dispositif départemental. Celui du projet « jeunes handicapés » validé par l'ensemble des nombreux partenaires associés aux travaux préparatoires. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, le comité de pilotage tenait sa première réunion; le nouveau dispositif entrant dans sa phase opérationnelle, comme prévu, le 1<sup>er</sup> octobre.

L'année 2004 aura aussi été celle de la disparition, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, des actions issues de la plate-forme d'orientation, puis en fin d'année, de la mesure SIFE (et par conséquent des actions « Elaboration » et « vérification » de projet). Résultat : le volet « préparation & accès à l'emploi » du programme doit être reconsidéré de fond en comble. Ces actions venaient consolider l'offre de service du dispositif départemental dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (COTOREP, CAP EMPLOI, ANPE...) notamment en direction de celles les plus éloignées de l'emploi. L'année 2005 est « dominée » par un contexte dans lequel les politiques de l'emploi, et par conséquent le PDITH, s'inscrivent en profonde mutation. L'acte II de la décentralisation, le plan de cohésion sociale, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avec notamment en perspective la création d'une maison départementale des personnes handicapées, en témoignent.

La plupart des axes de travail retenus par le PDITH ne peut que s'inscrire dans un projet de réflexion et d'action pluriannuel. Le volet « maintien en emploi » en est l'exemple. Il reste une des préoccupations prioritaires depuis la création en 1995 du PDITH. L'année 2005 verra se terminer la phase de mise en oeuvre de la déclinaison départementale du schéma cible régional avec l'installation de sa mission « animation-coordination ». Le dispositif TRAJECTOIRES 07 (jeunes handicapés) devra être consolidé puis évalué au terme de l'année. Dès lors nous pourrons mesurer sa réelle « valeur ajoutée » et envisager son extension à tout le département.

Enfin sur la question de l'orientation et de l'élaboration de projet, le PDITH interpellera les acteurs\* qui, aujourd'hui ou dans les prochains mois, notamment de part leurs nouvelles compétences, pourront activer des mesures ou des moyens pouvant permettre de répondre à ce besoin dûment identifié et validé.

\*Conseil Régional, ANPE, DDTEFP, AFPA, AGEFIPH, ASSEDIC, CAP EMPLOI, FSE, Conseil Général...

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

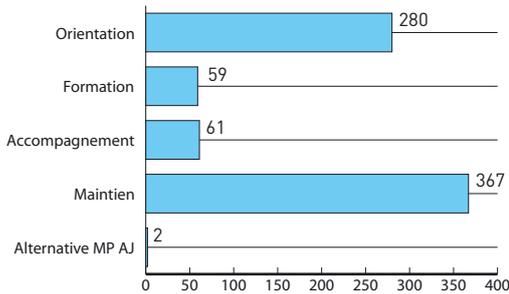
	A développer *	En cours	Terminé
communication			●
maintien en emploi		●	
préparation et accès à l'emploi	●		
entreprises		●	
jeunes handicapés	●		

### année 2005

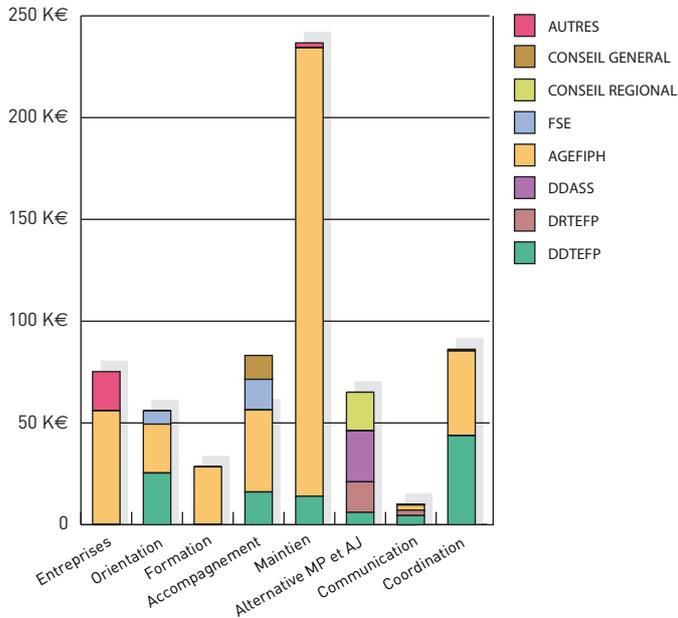
	A développer *	En cours	Terminé
maintien en emploi		●	
préparation et accès à l'emploi	●		
entreprises		●	
jeunes handicapés	●		

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

## Nombre de bénéficiaires par rubrique

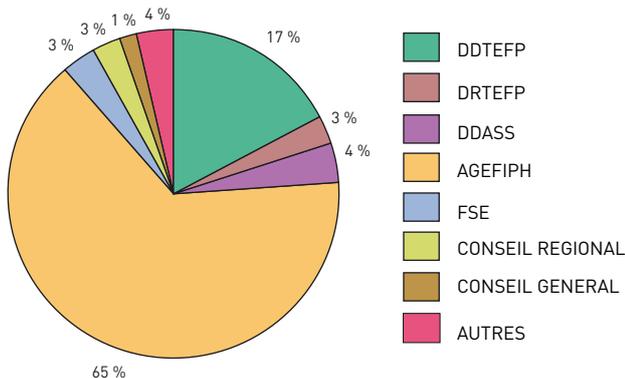


## Coût par rubrique (en euros)



## Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 639 254 Euros €



## Commentaire par rubrique

### Communication

Le PDITH a poursuivi la publication de la LETTRE DU PDITH ARDECHE et s'est installé comme prévu sur l'INTERNET ([www.handiplace.org](http://www.handiplace.org))

### Maintien en emploi

Les travaux de déclinaison départementale du schéma cible régional sont parvenus à leur terme dès février 2004. Le nouveau dispositif qui comprend un comité de pilotage (DDTEFP, MIRT, CRAM, AGEFIPH et partenaires sociaux), un comité de coordination opérationnel (médecins du travail, services sociaux CRAM & MSA, COTOREP, médecins conseils CPAM, DDTEFP, SME APSR) était en place à l'exception de la mission animation-coordination.

### Préparation et accès à l'emploi

La disparition de la plate-forme d'orientation COTOREP aura été le fait le plus marquant de l'année. En revanche les actions VPST\* (UDSAMA) et EPST\* (INFREP à Aubenas et AFPA au Teil) ont tenu leurs promesses. Près de 50 DETH orientés par CAP EMPLOI ont pu bénéficier de ces actions destinées à les accompagner dans leur travail d'élaboration et/ou de consolidation de projet professionnel.

\*Vérification de projet en situation de travail et Elaboration de projet en situation de travail

### Entreprises

La mobilisation des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés s'est matérialisée durant l'édition 2004 de la « Semaine pour l'emploi » co-organisée, avec la Drôme (DIRECTH26/PDITH) :

Rencontre « entreprises & handicap » à Viviers accueillie par les établissements LAFARGE.  
4ème FORUM POUR L'EMPLOI à Valence.

### Formation

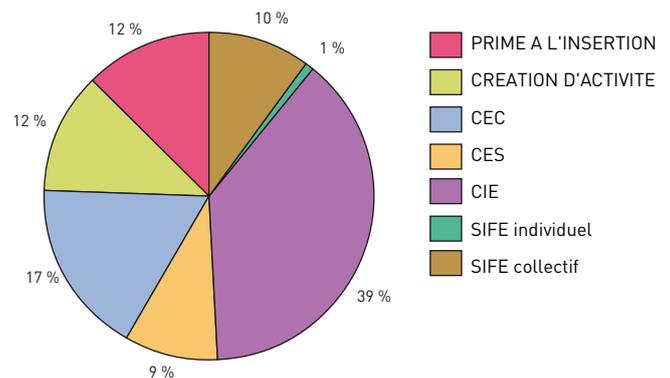
Le PDITH ne comporte pas, à proprement parler de volet « formation », le dispositif ardéchois s'intégrant dans la dynamique du « schéma régional ». Pour autant, dans le cadre du SPE, il a mobilisé au bénéfice des travailleurs handicapés la mesure SIFE collectif pour la mise en oeuvre d'actions d'orientation (actions « Elaboration de projet ») ou d'accompagnement (stages IMMERSION).

### Jeunes handicapés (trajectoires 07)

Le dispositif départemental « jeunes handicapés » a vu le jour le 1er octobre. Ce projet a abouti après plus de deux années d'échanges, d'évaluation des besoins, puis de mobilisation des partenaires, des financements et des opérateurs (APSR, MISSION LOCALE NORD ARDECHE & ADAPEI). Son objectif : accompagner les jeunes handicapés (déficients intellectuels légers) vers l'autonomie professionnelle mais aussi sociale et personnelle. Fruit d'un partenariat exemplaire qui a reçu le soutien de l'ETAT (DRTEFP, DDTEFP & DDASS) et de la REGION RHONE-ALPES, ce dispositif est dans sa phase expérimentale sur le Nord du département.

## Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 2 428 034 €



\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

# drôme



## Chiffres clés du département

Population active : 193 472  
Taux de chômage : 10,9%  
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 7,4%  
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 751  
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 53,6%  
Taux d'emploi direct : 4,3%

## PDITH de la Drôme

DIRECTH 26  
10, rue Pierre Curie  
26000 VALENCE

tél. 04 75 82 84 64  
fax 04 75 78 01 35

Coordination : Dominique BOUDAY  
Assistance : Françoise SEGUI  
E-Mail : directh26@modulonet.fr

Le PDITH de la Drôme est mis en œuvre par DIRECTH 26, association spécifiquement créée par les acteurs de l'insertion des personnes handicapées pour la coordination du PDITH en 1991.

Les instances de l'association sont des lieux privilégiés de concertation et d'échanges pour l'élaboration des actions de développement et le suivi des actions en cours.

La Secrétaire Générale assure la fonction de coordination du PDITH. L'association gère également le dispositif Maintien et l'action "Acc'Ent Drôme". Une particularité : une conseillère en reclassement est détachée par la CPAM à la mission maintien depuis 1997.

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

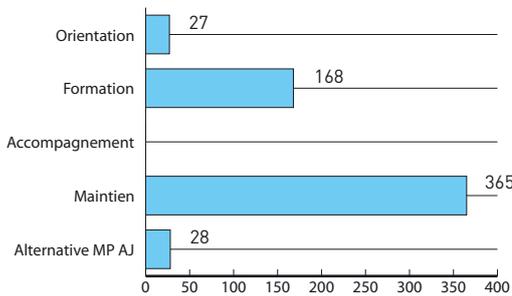
	A développer *	En cours	Terminé
Actions en direction des entreprises : club entreprises		●	
Préparation et accès à l'emploi des TH	●	●	
Maintien dans l'emploi : Mise en oeuvre du dispositif drômois			
Coordination et animation du groupe PRELINA	●	●	
Ergonomie			●
Actions en faveur des jeunes handicapés issus du secteur Educatif Spécialisé : VIV'ACT		●	
Action en faveur des personnes cérébrolésées : SPASE		●	
Accompagnement dans l'entreprise de personnes issues du Milieu Protégé : Acc'Ent Drôme	●		
Semaine pour l'emploi : forum Drôme-Ardèche, rencontre décentralisée.	●		●
Développement du partenariat territorial : CBE - PLIE /.../	●	●	

### année 2005

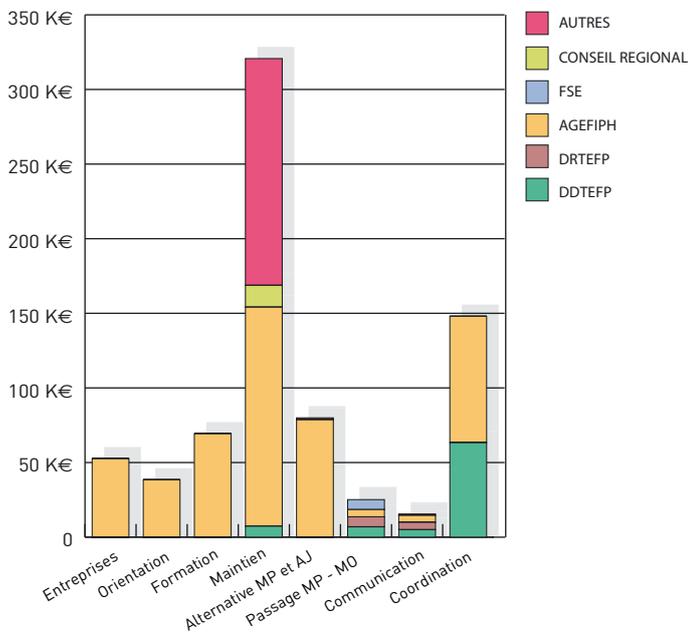
Information - sensibilisation des entreprises : club d'entreprises	●	●	
Préparation et accès à l'emploi des Travailleurs Handicapés	●	●	
Formation/orientation : constitution et animation d'un groupe de travail	●	●	
Maintien dans l'emploi : coordination et animation du dispositif drômois	●	●	
Action en faveur des jeunes issus du secteur éducatif spécialisé «VIV'ACT»		●	
Déclinaison de la charte régionale «Insertion des jeunes handicapés»	●		
Accompagnement dans l'entreprise de personnes issues du Milieu Protégé : Acc'Ent Drôme	●	●	
Action en faveur des personnes cérébro-lésées : SPASE		●	
Organisation d'un Comité Consultatif associant les partenaires et les réseaux d'accueil du département pour une meilleure complémentarité et une meilleure communication	●	●	
Développement et communication : forum /.../	●		

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

### Nombre de bénéficiaires par rubrique

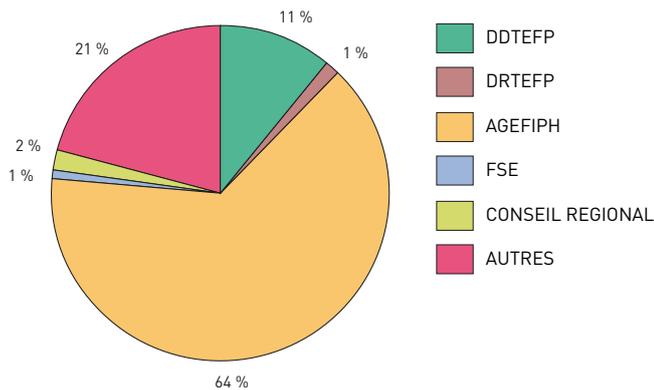


### Coût par rubrique (en euros)



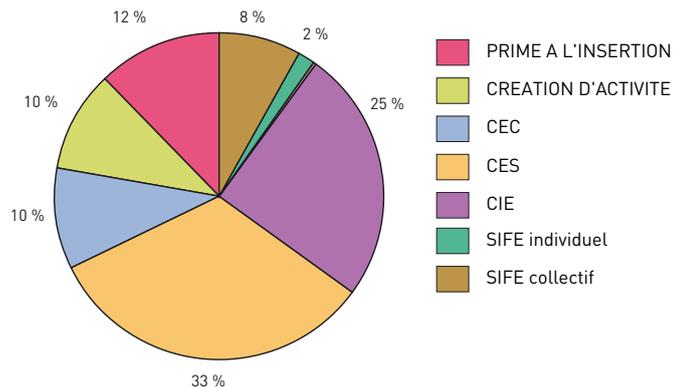
### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 748 964 €



### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 3 975 122 €



## Commentaire par rubrique

### Entreprise

Club d'Entreprises : une nouvelle dynamique a été lancée pour l'information des entreprises, par la création d'un club d'entreprises "Entreprise et Handicap" animé par l'Association IDEE/MEDEF. L'action du club se situe dans une démarche qualitative en répondant de façon spécifique aux besoins de chaque adhérent tant au niveau de leur demande d'informations réglementaires et techniques, qu'au niveau de l'analyse et du traitement de leur demande. Le club a été officiellement lancé le 14 octobre. Fin 2004, la charte était signée. Le club d'entreprises présent sur les stands lors du forum pour l'emploi des personnes handicapées Drôme-Ardèche a été largement sollicité. Les responsables d'entreprises ont recueilli des CV et reçu des travailleurs handicapés. Les adhérents du club ont également animé des mini-forums.

### Maintien dans l'emploi

Un travail important a été réalisé avec tous les partenaires du Groupe PRELINA pour adapter le dispositif drômois au schéma-cible régional. Ce dispositif a été validé par le Comité Institutionnel Départemental fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2004. Dès l'attribution du FSE, la coordination du dispositif a été mise en place. Deux opérateurs Maintien travailleront au sein du dispositif drômois, dont une personne mise à disposition par la CPAM. La charte de partenariat validée par les membres du Comité Institutionnel Départemental en décembre 2004 sera signée début 2005.

### Communication

Dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, deux manifestations organisées conjointement avec l'Ardèche ont eu lieu :

- le forum pour l'emploi reconduit depuis plusieurs années, alternativement dans l'Ardèche et dans la Drôme ,
- pour la première fois, une formule expérimentale : rencontre/débat entre responsables d'entreprises et travailleurs handicapés (sur invitations et volontairement limités à 40) décentralisée dans une entreprise du sud de l'Ardèche. Cette rencontre avait pour thème la représentation de l'entreprise par les travailleurs handicapés, la représentation du handicap par les entreprises. Ces manifestations, mais aussi nos échanges lors de forums organisés par d'autres partenaires (PLO - journée de la pluridisciplinarité Vallée de la Drôme), des interventions ponctuelles auprès de différents organismes demandeurs (Syndicats de salariés, Ecole Santé Social, Mairie de Bourg les Valence /.../) sont autant d'espaces de rencontres pour tous les participants. Cela contribue également à nous éclairer et à maintenir notre rôle de veille sur les différentes actions existantes dans le département ainsi que sur les besoins émergents.

\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation



## Chiffres clés du département

Population active : 505 156  
 Taux de chômage : 8,7%  
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,4%  
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1845  
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 54,5%  
 Taux d'emploi direct : 4,3%

## PDITH de l'Isère

L'Horloge, Bat C  
 2 allée des Mitailières  
 38240 MEYLAN

tél./fax 04 76 15 37 46

**Coordination** : Anne-Marie TIBAUDO  
**Assistance** : Marie-Pierre LAFANECHÈRE  
**E-mail** : pdithsecretariat@wanadoo.fr  
**Internet** : <http://pdith38.handiplace.org/>

La loi de programmation et de cohésion sociale, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi de décentralisation, bousculent les équilibres et mettent en oeuvre des synergies nouvelles ; fort de son expérience partenariale, le réseau des acteurs du PDITH, continue d'oeuvrer de manière concertée en 2005 pour répondre aux besoins des travailleurs handicapés : préparation à l'emploi et maintien dans l'emploi, implication des entreprises, actions spécifiques (handicap psychique, bénéficiaires des dispositifs RMI et PLIE, jeunes...) ; Ces dernières sont pourtant toujours inscrites dans et avec les dispositifs de droit commun : quelques pas de plus pour concrétiser l'égalité des chances et tendre vers la nouvelle configuration de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Pour 2005, l'Etat engage les partenaires de l'emploi à mobiliser les services de l'emploi et les entreprises pour faire baisser le chômage des travailleurs handicapés de 20%.

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

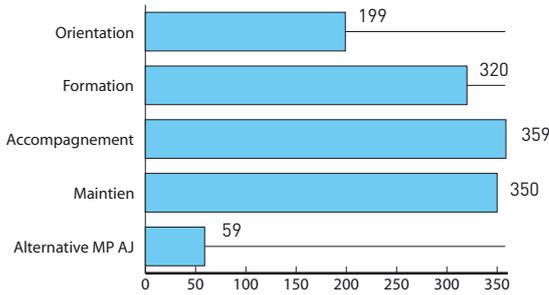
	A développer *	En cours	Terminé
Dispositif départemental d'insertion des jeunes		●	
Mise en place d'un dispositif cohérent de pré-orientation et des parcours d'insertion		●	
Cellule départementale de Maintien dans l'emploi		●	
Accès et maintien dans l'emploi des personnes souffrant de handicap psychique		●	
L'emploi dans la fonction publique	●		
Formation des professionnels		●	
Semaine pour l'emploi des personnes handicapées			●

### année 2005

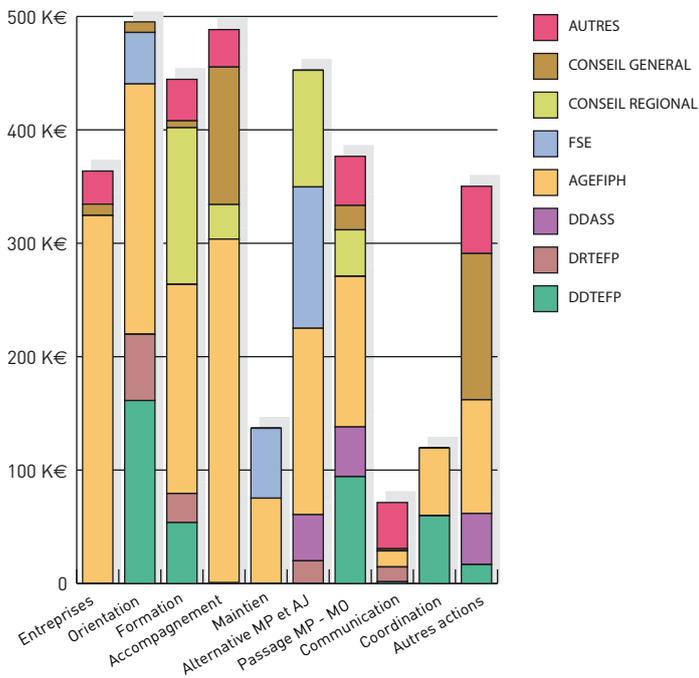
	A développer	En cours	Terminé
Axe information : Information des usagers, des professionnels et des entreprises		●	
Axe maintien : Cellule départementale de Maintien dans l'emploi		●	
Axe Parcours d'insertion : Insertion des publics handicapés relevant des dispositifs RMI et PLIE	●		
Axe Parcours d'insertion : Dispositif durable d'insertion des jeunes DJ 38	●		
Axe Parcours d'insertion : Orientation professionnelle et mise en place des parcours d'insertion	●		
Axe Parcours d'insertion : Dispositif d'insertion professionnelle des personnes handicapées psychiques	●		
Axe Sensibilisation des entreprises : plan d'action en direction des entreprises		●	
Axe Sensibilisation des entreprises : Forum pour l'emploi	●		
Axe Sensibilisation des entreprises : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées	●		

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

### Nombre de bénéficiaires par rubrique

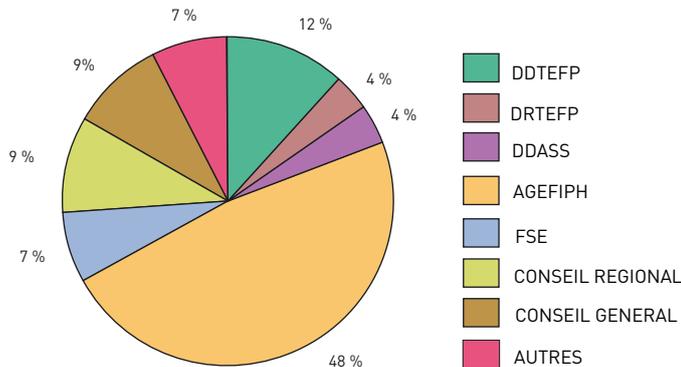


### Coût par rubrique (en euros)



### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 3 299 227 €



### Commentaire par rubrique

#### Entreprises

Les actions en direction des grandes entreprises comme en direction des artisans, le club d'entreprises, contribuent à la sensibilisation des acteurs économiques tout en appuyant leurs besoins en terme de recrutement et de maintien.

#### Orientation

Les actions d'orientation professionnelle et de reclassement permettent une prise en charge à la fois territorialisée et tenant compte de la spécificité des handicaps.

#### Formation

L'offre de service en matière de formation s'efforce de couvrir le champ de la préparation à l'emploi et de la formation qualifiante.

#### Accompagnement

La compensation du handicap à travers la prise en compte de handicaps lourds spécifiques s'est particulièrement formalisée avec la mise en place d'un réseau d'insertion professionnelle du handicap psychique.

#### Maintien

La Cellule Départementale de Maintien dans l'Emploi, avec ses 3 chargés de mission répond aux besoins des médecins du travail et des services sociaux de la CRAM et de la MSA.

NB : une convention de 78 990 € (dont 45 % de FSE) n'apparaît pas dans le graphique ci-joint.

#### Alternative Milieu Protégé et Actions Jeunes

La signature de la Charte d'insertion durable des jeunes (DRTEFP, Conseil Régional, Agefiph, Education Nationale, DRASS) préfigure un nouveau dispositif pour l'insertion des jeunes.

#### Passage MP MO

Le réseau du travail protégé se mobilise pour favoriser le flux en milieu ordinaire.

#### Communication

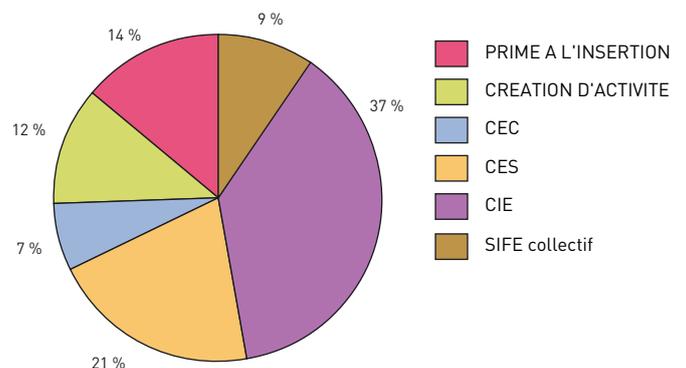
La semaine pour l'emploi, les outils d'information mis en place et la professionnalisation des acteurs contribuent d'une part au rapprochement des professionnels, des entreprises et des bénéficiaires, et d'autre part à la lisibilité du dispositif.

#### Autres actions

Le centre départemental d'information du handicap (Handicap info 38) compose principalement cette rubrique. Des visites médicales du travail permettent de valider des parcours de formation et l'accès à l'emploi.

### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 7 081 690 €



\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

# Loire



## Chiffres clés du département

Population active : 320 002  
Taux de chômage : 10%  
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 10,5%  
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1 339  
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 39,6%  
Taux d'emploi direct : 4,1%

## PDITH de la Loire

ELO  
46, rue de la Télématique  
BP 701  
42950 SAINT ETIENNE CEDEX 9

tél. 04 77 92 83 73  
fax 04 77 92 68 62

Coordination : Catherine THONY  
Assistance : Sarah ZEMMIT  
E-Mail :  
catherine.thony@elobs.com  
sarah.zemmit@elobs.com

Comme cela avait déjà été souligné dans les cahiers 2003, le PDITH de la Loire repose sur un réseau de partenaires important qui était encore à stabiliser. Ce réseau ne fait que s'accroître dans un département où la problématique de la formation et de l'insertion des travailleurs handicapés a toujours été prise en compte dans les diagnostics locaux et l'adaptation des solutions à apporter. La participation de la coordination dans les instances de décisions locales, divers comités techniques et assemblées de partenaires font vivre ces échanges et ce partenariat. Le forum organisé dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi en a montré la réalité. La volonté de poursuivre ce travail est clairement affirmée par les membres du réseau.

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

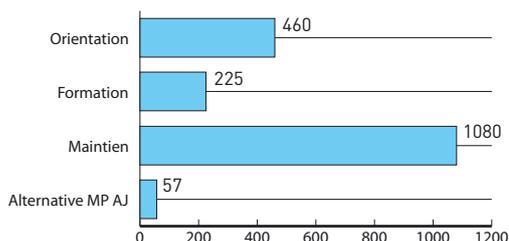
	A développer *	En cours	Terminé
Maintien dans l'emploi	●	●	
Reconnaissance des savoir-faire professionnels	●	●	
Public sourd		●	
Public jeunes	●		
Bilans, orientations		●	
Diagnostics sociaux		●	
Relations avec les partenaires sociaux	●	●	
Diagnostics territoriaux	●	●	
Fluidité du milieu protégé vers le milieu ordinaire		●	
Etude de la déclaration des entreprises assujetties			●
Communication	●	●	

### année 2005

Maintien dans l'emploi		●	
Reconnaissance des savoir-faire professionnels	●		
Publics sourds		●	
Public jeunes	●		
Relations avec les partenaires sociaux	●		
Diagnostics territoriaux	●		
Communication	●		

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

### Nombre de bénéficiaires par rubrique



### Commentaire par rubrique

#### Alternative MP et AJ

Les actions menées sous la coordination de l'association PEP 42 sont fondées sur des groupes homogènes de jeunes sortant d'établissements de l'éducation spécialisée du département. Leurs entrées sont validées par une commission placée sous l'égide du PDITH. L'objectif est la prise d'un emploi en milieu ordinaire de travail. De très nombreuses entreprises sont parties prenantes de ce type d'action et sont surtout satisfaites de l'accompagnement de proximité qui est mené auprès des jeunes. Les résultats sont positifs puisque plus de 90% des parcours de qualification se traduisent par des CDI.

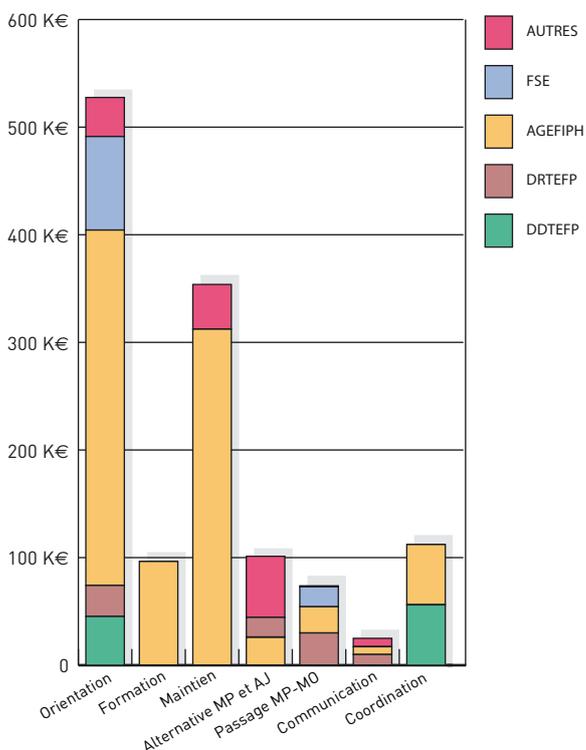
#### Communication

Comme cela avait déjà été engagé en 2003, deux journées d'informations auprès des professionnels de la problématique «personnes handicapées» ont eu lieu en 2004. L'une a porté sur les personnes en souffrance psychique (animé par LIFT), l'autre sur la Validation des acquis de l'expérience (animée par CIBLE).

#### Autres actions

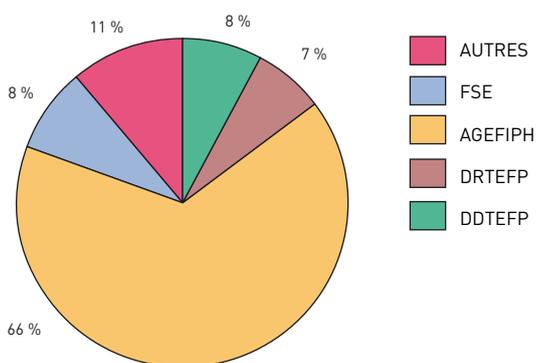
Une autre action a été souhaitée par les principaux opérateurs agissant auprès du public sourd. Le repérage avait été fait de la difficulté de ces personnes à s'insérer de façon définitive dans le monde du travail, les efforts à fournir sont trop importants pour qu'ils soient durables et souvent les personnes sourdes lâchent prises. Aussi, le dialogue avec un représentant du MEDEF et de la CGT a permis de lever certains freins. Un autre débat a eu lieu à Roanne dans le cadre de la Semaine pour l'Emploi des Personnes handicapées et d'autres sont prévus en 2005 entre autre avec un médecin du travail.

### Coût par rubrique (en euros)



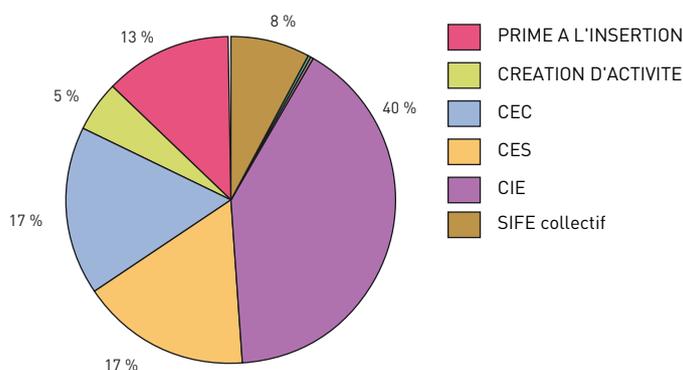
### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 1 292 283 €



### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 7 428 505 €



\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation



## Chiffres clés du département

Population active : 729 623  
 Taux de chômage : 9,4 %  
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 6,4 %  
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 3 504  
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 56,8 %  
 Taux d'emploi direct : 3,7 %

## PDITH du Rhône

3 rue du Lac  
 69003 Lyon

tél. 04 78 03 15 55  
 fax 04 78 03 24 27

**Coordination :** Fabienne MATHEVON  
**Assistance :** Pascal DETAVERNIER  
**E-Mail :** pdith69@free.fr  
**Internet :** <http://pdith.handiplace.org/>

Une attention particulière du PDITH s'est portée en 2004 sur le dispositif départemental du maintien dans l'emploi. La nouvelle organisation départementale opérationnelle et institutionnelle était finalisée en fin d'année, marquant l'aboutissement d'un processus engagé depuis 2003. Si cette étape était indispensable pour mieux fonctionner, celle d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs visés est en bonne voie. Cet axe sort des orientations prioritaires du département mais reste inscrit dans les thèmes suivis du PDITH.

La nouvelle organisation du réseau CAP Emploi a également appelé un soutien du PDITH aux acteurs locaux de l'insertion, l'objectif étant de créer les conditions d'une bonne articulation entre l'offre de service renouvelée et les actions inscrites au programme, telles que Epilepsie et Travail, ACTIPH... Cet effort correspond au souhait du comité de décision du PDITH de maintenir une offre complémentaire d'accompagnement destinée en priorité au public le plus en difficulté d'insertion, ou/et rencontrant des freins spécifiques liés à leur handicap.

A la lecture des indicateurs habituels de référence sur le champ de l'emploi des travailleurs handicapés, la situation du Rhône ne tend pas à s'améliorer : baisse de l'emploi des personnes handicapées sur le territoire, taux d'emploi de 3,7 % dans les établissements assujettis, régression des embauches, augmentation des demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi. Ces constats ajoutés à une sélectivité renforcée du marché du travail, posent les enjeux et marges de progrès conséquents à investir. En 2005, pour agir et faire progresser l'insertion professionnelle des personnes handicapées, favorablement, le comité de décision du Rhône se mobilise à la construction d'un Pacte Territorial pour l'emploi des travailleurs handicapés sur l'agglomération lyonnaise. Cet outil territorial mobilisera les partenaires locaux sur un accord commun d'objectifs et de moyens, notamment celui de contribuer à la baisse de 20 % le chômage des travailleurs handicapés. Le pacte reposera sur un plan d'action pluriannuel et partenarial, mobilisant entre autre, les entreprises du secteur privé et des employeurs publics. En période de profondes évolutions institutionnelles, de modifications du panorama législatif, et réglementaire, l'aboutissement et l'efficacité de ce travail, sera, il faut le souligner, fortement influencé par les effets de la nouvelle organisation territoriale de l'emploi et de la formation, qui s'imposeront aux partenaires du PDITH.

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

	A développer *	En cours	Terminé
Déclinaison du schéma cible de maintien dans l'emploi			●
Accès à l'emploi des jeunes		●	
Insertion professionnelle des personnes handicapées psychique		●	
Lancement du dispositif de reconnaissance des savoirs faire professionnels		●	

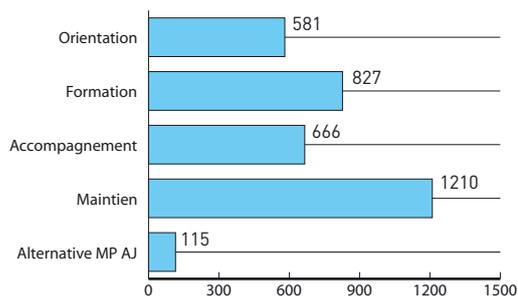
### année 2005

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap - organisation et mise en place d'un dispositif territorial		●	
Poursuite de l'effort d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des personnes handicapées psychiques		●	
Elaboration d'un pacte territorial pour l'emploi des travailleurs handicapés dans l'agglomération lyonnaise qui déterminera un plan d'action en direction des entreprises du secteur privé et des employeurs du secteur public	●		
Consolidation et développement du dispositif de reconnaissance des savoirs faire professionnels		●	

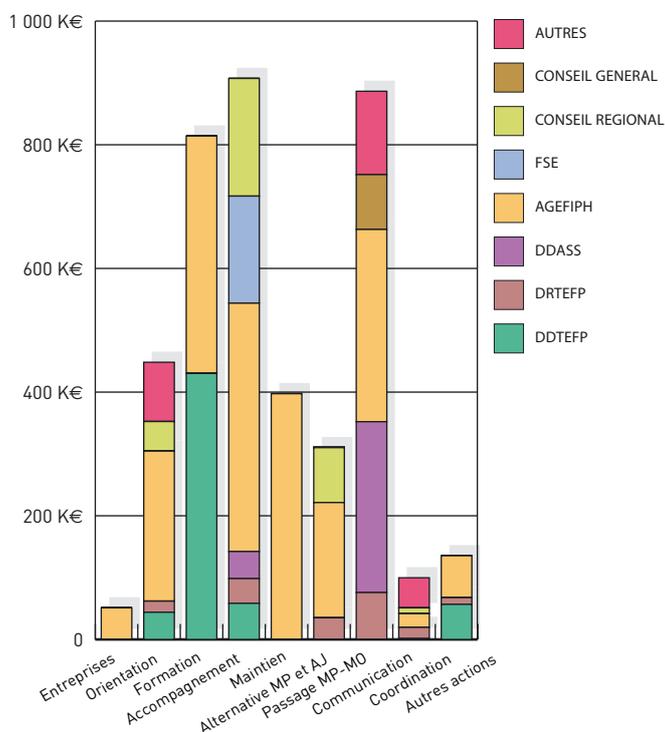
\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

## Commentaire par rubrique

### Nombre de bénéficiaires par rubrique

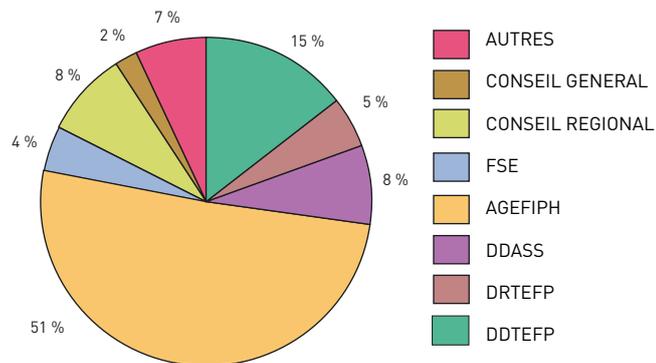


### Coût par rubrique (en euros)



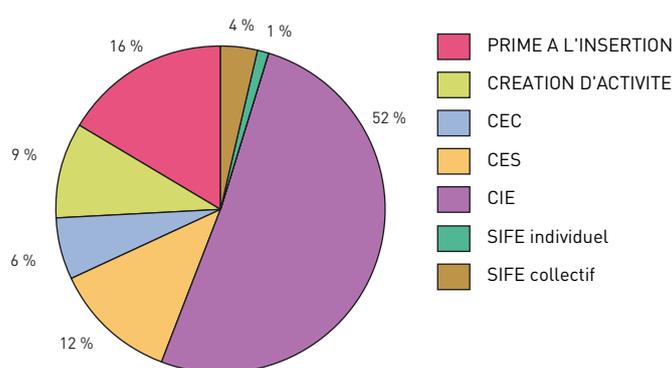
### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 4 053 099 €



### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 10 427 025 €



### Entreprises

Dans cette rubrique, l'action «développement de l'Alternance» bénéficie au public directement par la voie d'un contrat de travail avec les employeurs. Pour accompagner ces contrats dans l'entreprise, une nouvelle offre de formation de tuteurs référents travailleurs handicapés est initiée par l'OPCAREG, en partenariat avec l'AFPA.

### Orientation

Malgré la diminution de l'offre de diagnostic d'orientation, ce sont encore 380 personnes qui ont été accueillies sur cette étape d'orientation dans 9 organismes d'insertion professionnelle choisis sur appel d'offre. Aux mêmes finalités, l'action menée conjointement par l'AFPA, MESSIDOR en partenariat avec l'ADAPT facilite le diagnostic d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap psychique. La mesure SIFE ayant servi de cadre opérationnel et administratif à l'action, pour maintenir l'offre en 2005, un nouveau cadrage est recherché parmi les nouveaux instruments du droit commun, dans le champ de la formation ou celui de l'emploi.

### Formation

L'effort déployé par l'AFPA en faveur des personnes handicapées depuis 2001 porte ses fruits, car les mises en parcours de formation sont facilitées et les résultats plus lisibles. 59 956, c'est le nombre d'heures stagiaires effectuées dans les 3 centres de formation du Rhône, qui ont réalisés 790 prestations sur l'année, dont 100 parcours qualifiants.

### Accompagnement

les 9 actions programmées en 2004 ont été réalisées, et 666 personnes ont été accompagnées de façon individualisée et renforcée dans leurs parcours. En 2005, une partie de ces actions seront redéfinies, afin d'identifier de nouvelles modalités d'articulation entre ces actions, l'offre de service CAP Emploi, et le droit commun.

### Maintien

Des évolutions significatives en 2004. La concertation entre les acteurs institutionnels, les acteurs opérationnels et partenaires sociaux a fait aboutir le chantier de déclinaison du schéma régional. La définition d'un plan d'action concerté autour de trois axes ; le premier concerne les objectifs communs quantifiés et qualifiés, le second définit un plan de sensibilisation et de communication en direction des acteurs, le troisième axe visera à adapter, avec la participation des SST, les outils de traitement et de suivi des situations. Les chiffres clés en 2004 : 1210 signalements, 518 prise en charge - 354 maintien dans l'entreprise, 14 reclassements externe

### Alternative MP et AJ

Deux actions s'inscrivent dans le PDITH, l'une permet un accompagnement socio-professionnel, de parcours individualisé de 100 jeunes sortant d'établissements spécialisés (AISP). L'autre vise à redéfinir les modalités d'accueil, de diagnostic et d'orientation, dans le réseau du droit commun. Cette recherche/action, portée par la Mission Locale de Lyon, proposera des outils et un maillage avec le champ du médico-social plus adapté aux situations et besoins particuliers des jeunes. Cette initiative tout comme l'action développée par OHE Prométhée Rhône, se réalisent dans l'esprit de la Charte de partenariat régionale qui restera à mettre en place dans ses principes d'action fonctionnels et opérationnels en 2005.

\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation



## Chiffres clés du département

Population active : 173 374  
 Taux de chômage : 7,5 %  
 Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 8,2 %  
 Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 587  
 Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 51 %  
 Taux d'emploi direct : 4,9 %

## PDITH de Savoie

s'adresser à l'Agefiph Rhône-Alpes  
 ou la DDTEFP :  
 et à  
 François CAUPIN - consultant  
 assure la coordination du PDITH  
 tél. : 06 77 68 64 31

L'année 2004 a été l'opportunité de relancer le travail de coordination des actions du PDITH pour une période transitoire d'un an.

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

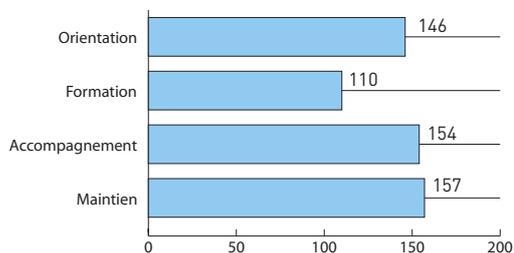
	A développer *	En cours	Terminé
plate forme pour les personnes présentant un handicap psychique			maquette définie
maintien dans l'emploi			convention AMTS
club entreprise			animation MEDEF
coordination des actions vers les entreprises		animation AGIRH	

### année 2005

	A développer *	En cours	Terminé
maintien dans l'emploi			coordination en place
insertion professionnelle des jeunes handicapés		groupes de travail	
emploi des personnes handicapées dans la fonction publique		pacte territorial en cours ; dossier de financement CPER en cours	
actions de bilan et d'orientation		évaluation et réorientation de l'offre	
semaine pour l'emploi		groupes de travail	

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

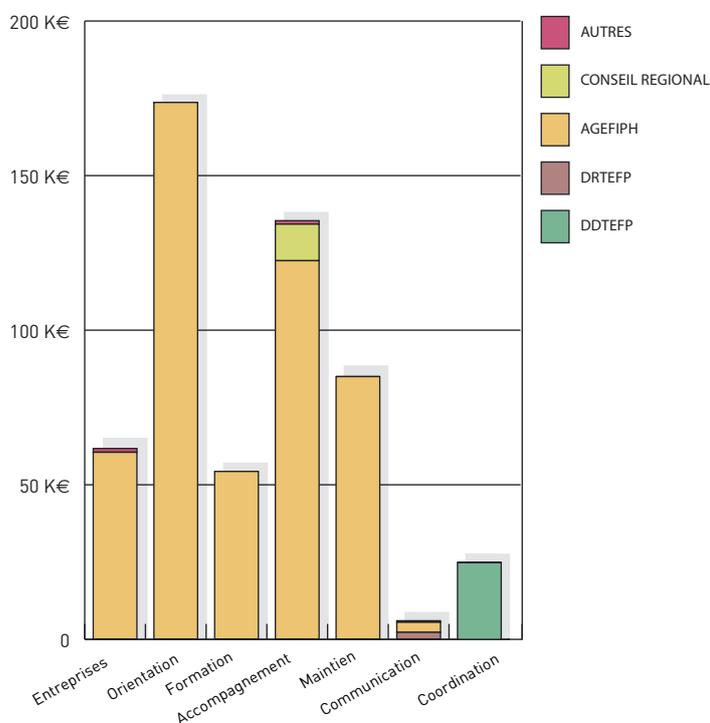
### Nombre de bénéficiaires par rubrique



### Commentaire par rubrique

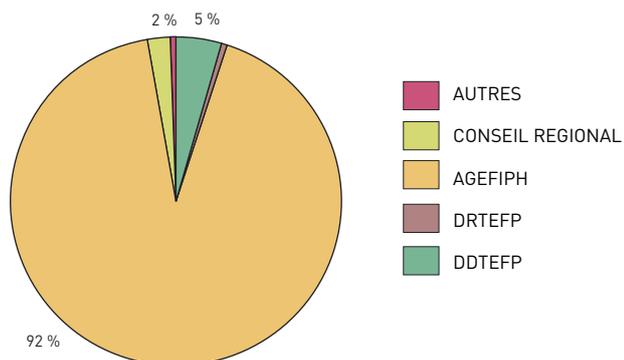
Poursuite des activités engagées et mise en place d'un nouveau fonctionnement de coordination du PDITH.

### Coût par rubrique (en euros)



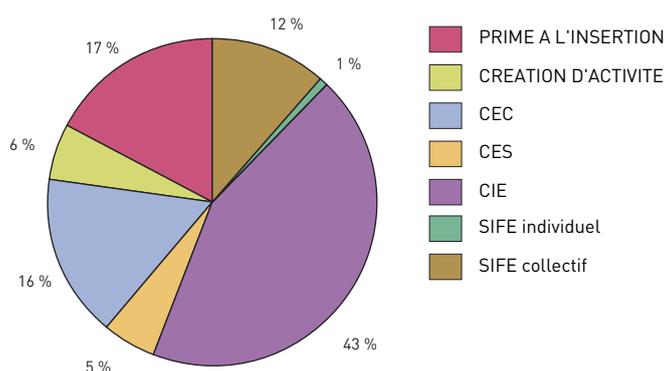
### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 540 989 €



### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 2 401 606 €



\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

# haute-savoie



## Chiffres clés du département

Population active : 312 675  
Taux de chômage : 6,9 %  
Taux de demandeurs handicapés dans l'ensemble DEFM : 5,9 %  
Nombre d'établissements assujettis à la loi de 1987 : 1 034  
Pourcentage d'établissements contribuant à l'Agefiph : 53,6 %  
Taux d'emploi direct : 4,2 %

## PDITH de Haute-Savoie

30, route des Creusettes  
Immeuble "L'Axial"  
74330 POISY

tél. 04 50 24 00 34  
fax 04 50 22 23 46

Coordination : Annie GRATIER  
Assistance : Florence ALMOSNI  
E-Mail : pdith74@wanadoo.fr

L'année 2005 sera marquée par les changements apportés notamment par la décentralisation, le plan de cohésion sociale et la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées. Ces évolutions font l'objet de réflexion, de concertation et d'échange pour que l'insertion professionnelle des personnes handicapées restent au cœur des préoccupations actuelles et que le savoir-faire et les pratiques du PDITH puissent être mis à profit. De ce fait, il a été décidé de poursuivre les actions entreprises en 2004, tels que le maintien ou l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, de s'engager dans les différents travaux conduits dans le département aux côtés des acteurs institutionnels et opérationnels et d'établir un bilan sur les trois dernières années des actions inscrites dans le PDITH.

## Orientations et/ou principaux axes de travail

### année 2004

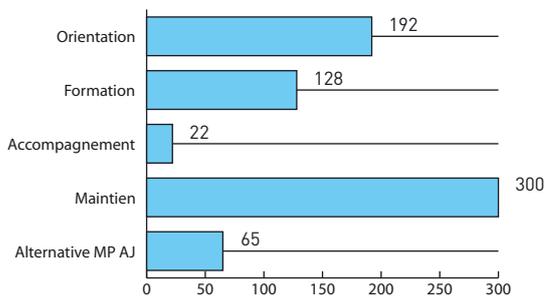
	A développer *	En cours	Terminé
Accueil et information des personnes handicapées	●		
Préparation et accès à l'emploi des personnes handicapées (formation)		●	
Insertion professionnelle des jeunes handicapés		●	
Alternative et sortie du milieu protégé		●	
Maintien dans l'emploi (déclinaison schéma cible régional)	●		

### année 2005

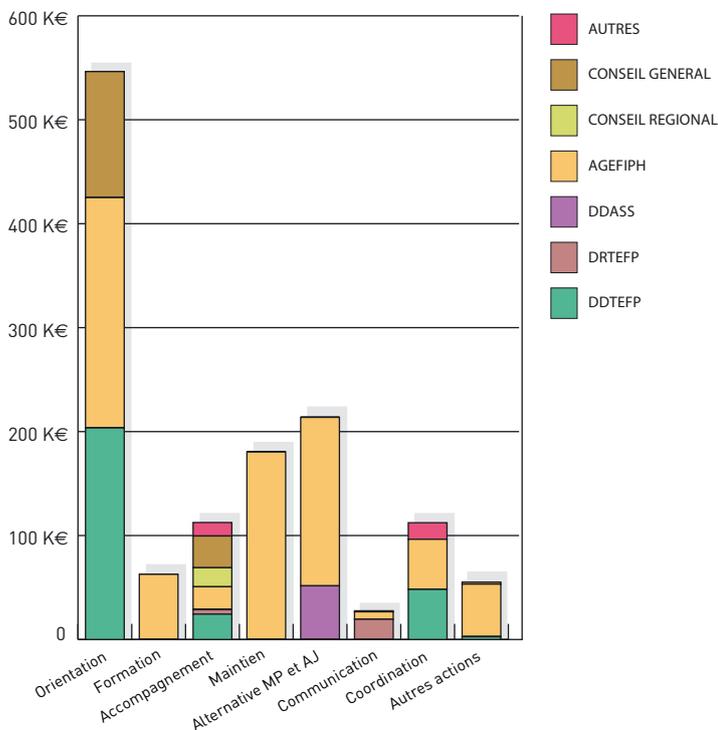
Accueil et information des personnes handicapées	●		
Préparation à l'emploi des personnes handicapées	●		
Insertion professionnelle des jeunes handicapés	●		
Maintien dans l'emploi	●		
Bilan des actions conduites dans le département en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et situation de l'emploi		●	

\* préoccupation d'élargissement ou d'approfondissement

### Nombre de bénéficiaires par rubrique



### Coût par rubrique (en euros)



### Commentaire par rubrique

#### Entreprises

Action de promotion du dispositif ACORH auprès des entreprises de plus de 100 salariés.

#### Formation

Atelier multimédia pour les personnes illettrées dans le cadre de leur insertion professionnelle. Financement de 4500 heures de formation pour les bénéficiaires orientés par CAP EMPLOI.

#### Accompagnement

Mode d'emploi : Accompagnement préparatoire à l'emploi de 12 travailleurs handicapés en grande difficulté d'accès à l'emploi.

Atelier de Retour à l'emploi : d'une durée de 440 heures, l'action s'adresse à 10 travailleurs handicapés et alterne accompagnement individuel et collectif pour un public en grande difficulté relevant de la maladie mentale.

#### Alternative MP et AJ

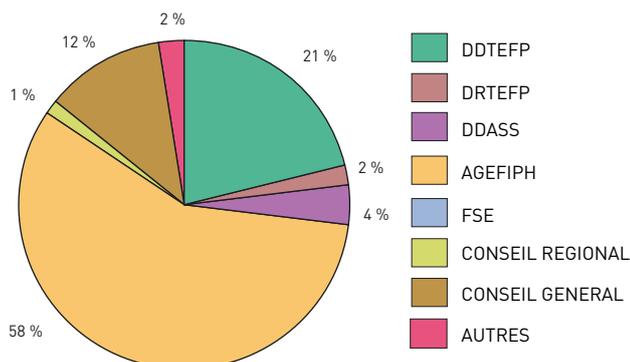
Action d'alternative au milieu protégé ou de sortie du milieu protégé vers le milieu ordinaire de travail, mise en œuvre par le contractant sur le département de la Haute-Savoie. Elle est destinée à 55 bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 se trouvant dans une des catégories suivantes : en CAT sur orientation COTOREP, sortants d'IMPro ou orientés directement par la COTOREP sur l'action.

#### Communication

Participation à l'organisation et la mise en œuvre d'évènements dans le département de la Haute-Savoie à l'occasion de la 8ème édition de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées ayant lieu du 15 au 20 novembre 2004.

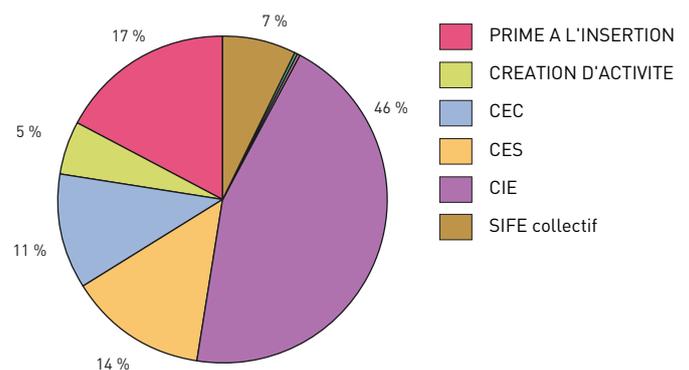
### Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

Valeur totale : 1 310 785 €



### Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention Agefiph

Valeur totale : 3 763 762 €



\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

## Ain

### Porteur de l'action

**AFPA** - M. Pierre DESSEIGNE  
Route de Seillon 01000 Bourg en Bresse  
Tél : 04.74. 32.87.70 Fax : 04.74. 21. 42. 12  
E. Mail : pierre.desseigne@afpa.fr

**Description synthétique de l'action** : Contexte : Aujourd'hui un nombre significatif de personnes – public féminin dans la majorité – sont inscrites comme D.E. et identifiées comme T.H dans le domaine du secrétariat. Dans le département de l'Ain, 2000 D.E. sont inscrits dans le code ROME 12 dont 379 T.H. Le projet a pour objectifs de conseiller les D.E. identifiés dans le secteur secrétariat sur leur orientation professionnelle et leur démarche de recherche d'emploi et de qualifier le fichier A.N.P.E. sur ce code ROME 12

**Objectif qualitatif** : Permettre à des personnes inscrites comme D.E. dans le cadre du code ROME 12 de clarifier leur positionnement en terme de compétences, d'aptitudes et de projet professionnel. Faciliter le retour à l'emploi soit dans la filière secrétariat, soit vers une secteur d'activité autre qui sera identifié lors de cette action.

**Objectif quantitatif** : Retour en milieu ouvert de travail dans la filière secrétariat → 20% • Accès à la qualification par le biais de la VAE et retour à l'emploi dans la filière secrétariat → 3% • Formation qualifiante avec accès à un titre professionnel ou CCP et accès à l'emploi dans une autre filière → 25% • Réorientation vers un autre métier et accès à l'emploi direct → 45% • Sans solution → 7%.

**Méthodologie** : Dynamisation de groupe favorisant la représentation du métier de secrétaire. Repérage des compétences techniques et leur transfert vers d'autres filières. Aide personnalisée à la recherche de solutions – Conseil - Orientation.

**Partenariat mobilisé** : Partenaires de terrain : AFPA – Service d'Orientation – Centre de Formation – ANPE – CAP EMPLOI.

**Partenaires institutionnels** : AGEFIPH, DRTEFP, DDTEFP, FSE, PDITH.

## Ardèche

**Intitulé de l'action** : TRAJECTOIRES 07 - Dispositif insertion jeunes handicapés  
**Opérateurs** : APSR – MISSION LOCALE NORD ARDECHE – ADAPEI 07

**Diagnostic** : Les besoins identifiés par la Mission Locale Nord Ardèche, ajoutés à la préoccupation de parents d'enfants handicapés, rejoint par CAP EMPLOI et par le Conseil Général et la coordination du PDITH, ont été le déclencheur d'un processus de recherche/action. L'objectif, largement partagé, était bien de tenter d'accompagner globalement ce public en prenant en compte la dimension professionnelle certes, mais en donnant également toute sa place à la vie sociale et personnelle.

Afin de vérifier la réalité, une enquête de besoins sera réalisée début 2003 auprès de 67 acteurs et partenaires intervenant en direction de ce public. Les résultats de cette enquête complétés de données statistiques issues du CREAL, de l'ANPE, de CAP EMPLOI, de la COTOREP, comparés avec des évaluations réalisées dans d'autres départements, nous permettront d'estimer à environ 100 jeunes handicapés comme étant des demandeurs potentiels d'un accompagnement spécifique que ne peuvent mettre en oeuvre les dispositifs dits de droit commun. La réalité des besoins était validée tant au plan qualitatif que quantitatif. Dès lors le processus entrainé dans une phase d'élaboration d'un projet d'action qui aboutira au lancement, à titre expérimental et sur le nord du département, du dispositif TRAJECTOIRES 07 le 1er octobre 2004.

**Public** : jeunes handicapés (16 à 30 ans) déficients intellectuels légers,

**Objectif** : accompagner vers l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle les jeunes handicapés (16 à 30 ans) déficients intellectuels légers.

**Comité de pilotage** : DDTEFP, DDASS, CONSEIL GENERAL, ANPE, CONSEIL REGIONAL, EDUCATION NATIONALE, 1 représentant du MILIEU DE TRAVAIL PROTEGE, 1 représentant des ASSOCIATIONS DE PERSONNES ET/OU PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES.

**Nature de l'action** : TRAJECTOIRES 07 propose une prestation d'accompagnement renforcé (1/ accompagnement professionnel, 2/ accompagnement social et personnel) pour une durée maximum de 2 ans par période de 6 mois renouvelable.

**Durée** : 2 ans maximum par période renouvelable de 6 mois.

## Ardèche (suite)

**Entrée** : sur orientation ML, ANPE, CAP EMPLOI, IME/IMPRO, org. de formation, sites de proximité... puis validation par le comité technique du dispositif (Mission Locale CAP EMPLOI, Conseil Général plus membres experts) qui assure également le suivi et l'évaluation.

**Résultats recherchés** : autonomie, emploi et/ou formation.

**Objectif quantitatif** : 20 prestations d'accompagnement renforcé en «vitesse de croisière».

**Réalisation** : premières entrées effectives au 1er décembre 2004.

**Résultats** : Avant de pouvoir mesurer les résultats opérationnels, la gestation de ce projet a d'ores et déjà suscité une forte mobilisation des acteurs de terrain, des partenaires institutionnels générant un effet réseau. Un important

travail d'ingénierie (procédures et méthode : entrée, suivis et évaluation) et de communication (constitution/consolidation réseaux) a été réalisé durant les premiers mois.

**Partenariat** : PDITH, MISSIONS LOCALES, ANPE, CONSEIL GENERAL, CAP EMPLOI, DDTEFP, DDASS, EDUCATION NATIONALE, COTOREP, CDDES, EDUCATION SPECIALISEE, MILIEU DU TRAVAIL PROTEGE...

**Financement** : CPER/DRTEFP, DDTEFP/PDITH, CONSEIL REGIONAL, DDASS.

## Drôme

**Intitulé de l'action** : ACC'ENT DROME - Accompagnement dans l'entreprise de personnes issues du Milieu Protégé (CAT - AP)

**Démarrage de l'action** : début septembre 2004.

**Porteur de l'action** : DIRECTH 26 - Corinne MARGIER

**Description / contexte** : Depuis plusieurs années, le PDITH de la Drôme souhaitait entreprendre une action afin de permettre à des personnes du Milieu Protégé d'intégrer le Milieu Ordinaire de Travail. Suite à une réflexion engagée en 2002/2003 entre les Directeurs des Etablissements du Milieu Protégé et les partenaires du PDITH, les constats suivants ont été faits :

- les personnes ayant une RQTH, orientées en Milieu Protégé ne trouvent pas nécessairement leur place en CAT ou AP,
- les services d'accompagnement et d'insertion intervenant en milieu ordinaire de travail n'assurent pas une prise en charge adaptée pour ce type de public,
- les flux de circulation des publics entre CAT/AP et milieu ordinaire de travail sont pour de multiples raisons très limités.

En 2004, la plupart des directeurs des associations représentatives du secteur protégé se sont engagés dans une participation active. Chacun connaît, dans sa structure, des personnes en capacité et motivés pour s'insérer en milieu ordinaire de travail.

**Objectif** : Favoriser la stabilisation et l'intégration dans l'emploi des personnes issues du milieu protégé, et dégager des places en Milieu Protégé pour les personnes en attente.

**Objectif quantitatif** : Flux de 15 à 20 personnes suivies d'ici fin 2006.

**Méthodologie** : Dans les établissements de Milieu Protégé :  
• sélection des personnes • analyse du projet • identification des freins et des moyens correctifs à mettre en oeuvre

**Dans l'Entreprise** : - repérage des risques et/ou opportunités d'emploi  
- élaboration des outils et des actions de formation à mettre en place  
- choix des mesures et du contrat de travail le plus adapté.

**Partenariat** : COTOREP, DDTEFP, EPSR/CAP EMPLOI, ANPE, IDEE/MEDEF, représentants des Etablissements du Milieu Protégé, représentants des associations de Personnes Handicapées, ARAVIS /... /

**Cofinancement** : FSE – CPER – ETAT - AGEFIPH

**Effet sur l'insertion professionnelle** : Objectif : intégrer 10 personnes en milieu ordinaire de travail d'ici fin 2006.

## Isère

**Intitulé de l'action :** OHE RAISONNANCE Pôle de repérage d'évaluation / réévaluation et suivi des personnes souffrant de déficience psychique.

**Public :** demandeurs d'emploi ou salariés bénéficiaires de la loi de 87, relevant du milieu ordinaire de travail ayant un handicap psychique : - Autonomes dans le cadre de leurs soins - Stabilisés socialement - Se situant dans une démarche motivée d'emploi.

**Prescripteurs :** - CAP EMPLOI - ALE - Cellule départementale de maintien dans l'emploi - Missions Locales - CLI - PLIE... En articulation avec la COTOREP et le réseau sanitaire et médicosocial.

• Evaluation et réévaluation permanente au regard du handicap et de l'emploi.  
• Analyse de la faisabilité d'un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail • Exploration sous l'angle Psychologique Social Professionnel • Déroulement (sous forme d'entretiens individualisés avec la personne et en liaison avec le prescripteur et l'équipe soignante).

**Phase d'évaluation initiale :** Cette phase d'exploration sous l'angle psychologique, social et professionnel a pour objectif l'étude de la faisabilité du projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ou le relais vers d'autres modalités d'insertion plus adaptées : milieu protégé, suivi médical, actions à vocation sociale... : • Bilan psychologique, social et professionnel • Clarification du projet d'insertion en milieu ordinaire de travail (mobilisation d'outils d'évaluation).

**Préconisation et suivi d'un plan d'action :** Des actions externes de préparation à l'insertion sont préconisées : mise en situation professionnelle, construction du projet professionnel, accompagnement socioprofessionnel, appui à la recherche d'emploi... Ces actions sont mises en œuvre par le prescripteur, en lien avec les différents partenaires. • Balisage des étapes du parcours et suivi des actions préconisées • Suivi et soutien psychologique dans la réalisation des objectifs.

**Bilan final :** synthèse des actions réalisées et validation des capacités et des compétences mobilisables du candidat en vue de l'accès ou du maintien dans l'emploi.

**Les compétences :** Une psychologue clinicienne et deux délégués à l'insertion professionnelle. **Lieu :** Isère. **Nombre de bénéficiaires :** 50 la première année, 100 en 2005. **Financement :** Conseil général de l'Isère.

## Loire

**Intitulé de l'action :** Mise en place d'un dispositif de préparation du retour à l'emploi pour les personnes en arrêt de travail.

**Objectifs :** Afin de répondre le plus précocement possible aux besoins des assurés sociaux dont la reprise de travail pose problème et risque d'aboutir à un licenciement pour inaptitude médicale, ou à une remise en cause de l'activité d'exploitant agricole, et afin de les préparer dans cette situation à un reclassement, au sein ou en dehors de l'entreprise, les partenaires impliqués sont convenus de la mise en œuvre d'un nouvel outil pouvant être activé pendant l'indemnisation de l'arrêt de travail (maladie, accident du travail ou maladie professionnelle).

Cet outil consistera en la mise en œuvre d'actions non rémunérées de type bilan de compétences, formation, remise à niveau, alphabétisation. Un assuré pourra bénéficier de plusieurs actions. Il ne s'agira en aucun cas de formations qualifiantes sauf celles prévues dans le cadre d'une rééducation professionnelle suite à une décision COTOREP.

Une convention a été rédigée pour formaliser un partenariat entre la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), le Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), HANDICAP EMPLOI 42, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de ROANNE et SAINT ETIENNE (CPAM) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) afin de prévenir le risque de licenciement pour inaptitude et de favoriser le retour à un poste adapté pour les salariés reconnus travailleurs handicapés et en arrêt de travail indemnisés par l'assurance maladie. Cette convention s'intègre dans le schéma cible RHONE-ALPES de maintien dans l'emploi des salariés handicapés et se décline pour le département de la LOIRE.

**Les bénéficiaires :** Ce sont des assurés sociaux :  
- salariés en arrêt de travail indemnisés par la CPAM ou la MSA au titre de la maladie, l'accident du travail et la maladie professionnelle - les exploitants agricoles indemnisés au titre des accidents du travail - confrontés à un risque

## Loire (suite)

d'inaptitude à leur poste de travail- bénéficiaires de la Loi de 1987 ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé - repérés par le Service Social de la CRAM ou la commission inaptitude de la MSA, la COTOREP ou HANDICAP EMPLOI 42.

Ces personnes doivent être volontaires et motivées pour être actrices de leur reclassement professionnel et signataires d'un accord de participation. Ce dispositif concerne le cadre administratif et géographique du département de la Loire et engage les deux caisses primaires d'assurance maladie du département.

**Mise en œuvre de l'action :** Les personnes qui s'inscrivent dans ce dispositif auront comme interlocuteurs privilégiés :  
- les assistantes sociales de la CRAM - leur médecin du travail - HANDICAP EMPLOI 42 service maintien - Les acteurs de la MSA participant à la commission inaptitude

**1. Repérage :** Le repérage des bénéficiaires est fait par la COTOREP, HANDI CAP EMPLOI 42, le Service Social CRAM ou MSA • **2. Analyse des besoins :** Elle sera effectuée par l'assistante sociale de la CRAM, de la MSA et par HANDICAP EMPLOI 42 en liaison avec les services et les prestataires concernés.

**3. Entrée dans le dispositif :** Il sera effectif avec l'accord administratif de la CPAM OU DE LA MSA. Une fois l'accord obtenu, il sera transmis à l'intéressé, à HANDICAP EMPLOI 42 ou le service social de la CRAM ou de la MSA, à l'employeur, à l'Echelon Local du Service Médical. **4. Couverture des assurés :** Les assurés concernés ne sont plus sous la subordination de leur employeur et ne sont donc pas couverts contre le risque d'un accident intervenant sur le lieu de formation ou pendant les trajets durant la mise en œuvre des actions pré citées. Ils agissent ainsi dans le cadre d'une démarche personnelle soumise à une protection obligatoire au titre de leur responsabilité civile.

**5. Situation administrative de l'assuré dans le cadre du dispositif :** Le bénéficiaire conserve son statut d'assuré indemnisé par la CPAM ou la MSA. Toutes difficultés d'application résultant d'un avis de l'Echelon Local du Service Médical vis à vis de l'indemnisation en cours fera l'objet d'une concertation entre HANDICAP EMPLOI 42 et/ou le service social de la CRAM, de la MSA et le médecin conseil référent du dossier.

L'AGEFIPH peut être sollicitée sur le coût pédagogique, pour des actions validées par HANDICAP EMPLOI 42 dans le respect des règles de son programme d'intervention.

Le pilotage de ce dispositif est assuré dans le cadre des instances du schéma cible RHONE ALPES de maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

## Haute-Savoie

**Intitulé de la formation :** Prestation Conseil Santé au service du diagnostic et de l'élaboration d'un parcours vers l'emploi

**Porteur du projet :** Mission Locale Jeunes

**Description :** Prestation Conseil Santé au service de l'élaboration d'un parcours vers l'emploi, dans le cadre d'un dispositif de type plate-forme (incluant un diagnostic et des modules de préparation à l'emploi), en lien avec la COTOREP pour les personnes handicapées.

**Partenariat :** ANPE, CAP EMPLOI, Conseil Général, COTOREP, MLJ et PDITH 74

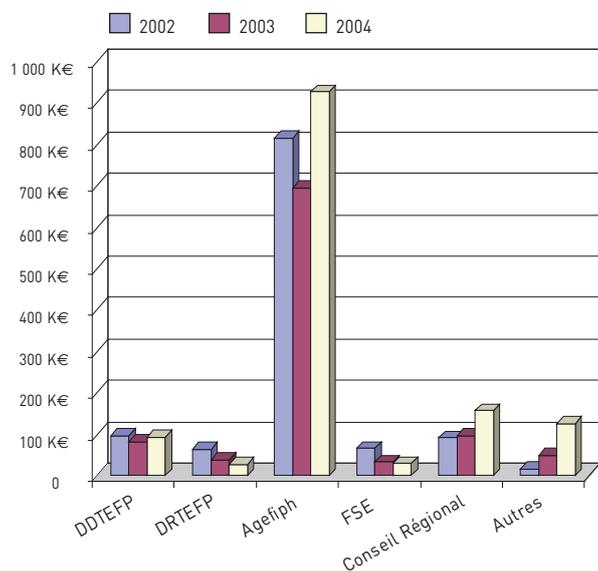
**Cofinancement :** DDTEFP, Conseil Régional, AGEFIPH et Conseil Général

Effet sur l'insertion professionnelle

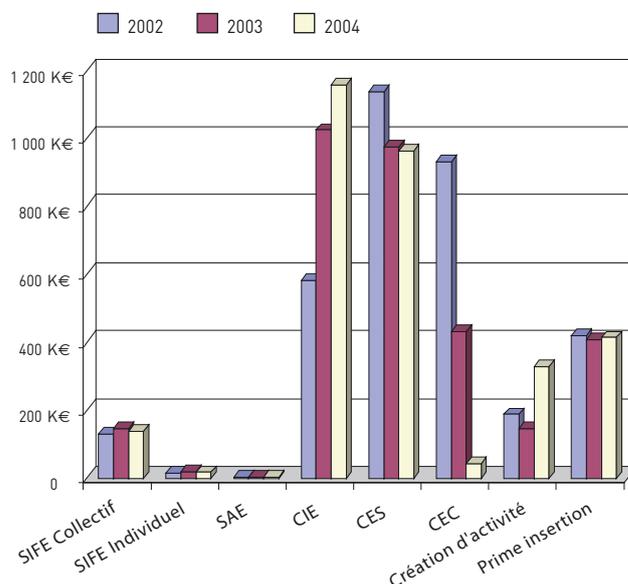
Appui au diagnostic et au parcours vers l'emploi

# ain

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

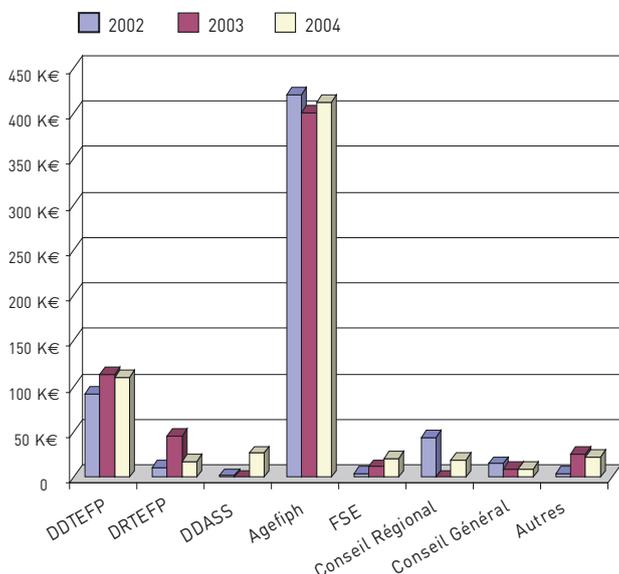


Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH

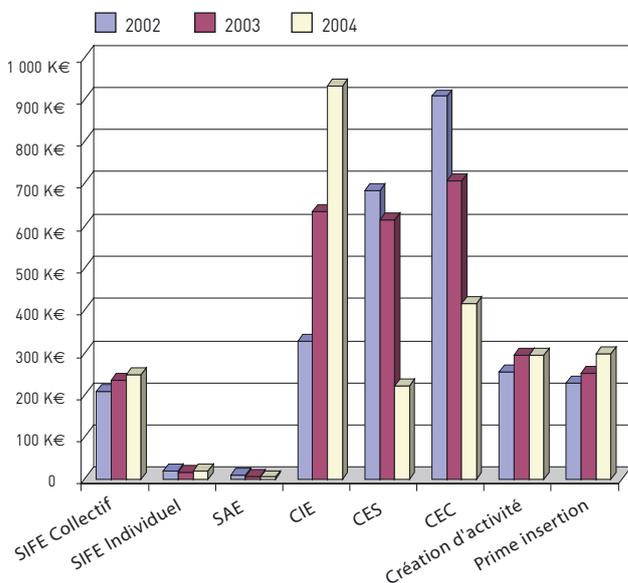


# ardèche

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*



Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH

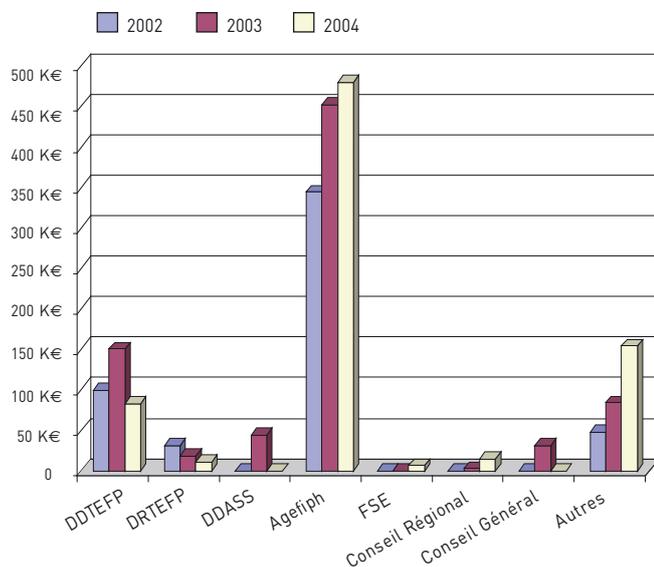


L'AGEFIPH reste largement le principal financeur, même si sa part relative a diminué entre 2002 et 2004. L'implication plus forte de la DRTEFP en 2003 correspond au volume de crédit CPER accordé cette année-là notamment pour le co-financement du Service Maintien en emploi. Le financement DDASS 2004 (crédit ASI) correspond au lancement de l'action TRAJECTOIRES 07 (Dispositif Jeunes Handicapés). Le Conseil Régional est intervenu en 2002 sur le financement du service Maintien en emploi, en 2004 sur le dispositif TRAJECTOIRES 07.

La mobilisation croissante de la mesure SIFE COLLECTIF est le résultat du travail engagé dans le cadre du SPE visant à la mise en œuvre d'actions d'élaboration/vérification de projet en situation de travail. La disparition de la mesure, fin 2004, aura eu un effet négatif très sensible sur le dispositif. La très forte progression de l'utilisation de la mesure CIE est d'une part liée à l'évolution, elle aussi positive, du nombre de mesures disponibles pour le département; d'autre part à l'évolution de l'activité de placement de CAP EMPLOI, activité de plus en plus orientée vers le secteur marchand. Par effet de miroir, la baisse de l'utilisation des mesures CES et CEC témoigne du même mouvement. L'augmentation de 29% des primes insertion accordées par l'AGEFIPH pourrait traduire également cette tendance. Le niveau de consommation de la «prime création d'activité» de l'AGEFIPH confirme un «taux de créateurs d'activité» relativement élevé dans le département.

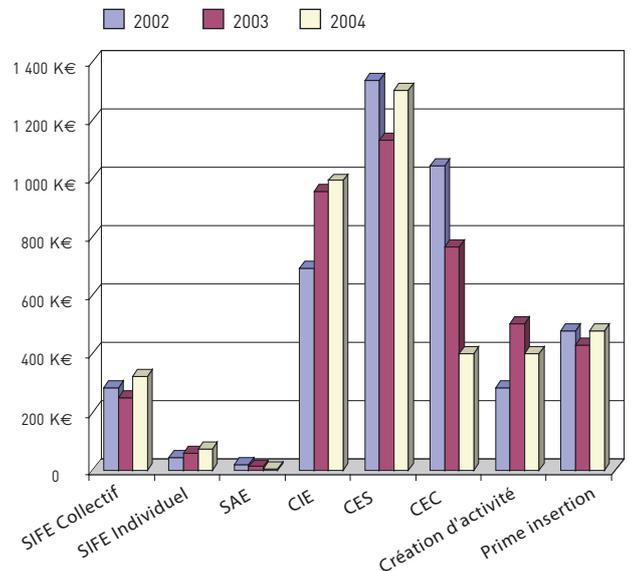
# drôme

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*



Même si l'Agefiph reste le principal financeur, l'évolution reflète néanmoins la volonté des acteurs à maintenir ou développer des actions en faisant appel à d'autres sources de financement. La part du financement FSE inscrit sur ce tableau correspond au lancement de l'action «ACC'ENT Drôme» qui, par ailleurs, sollicite le CPER, la DDTEFP et l'AGEFIPH.

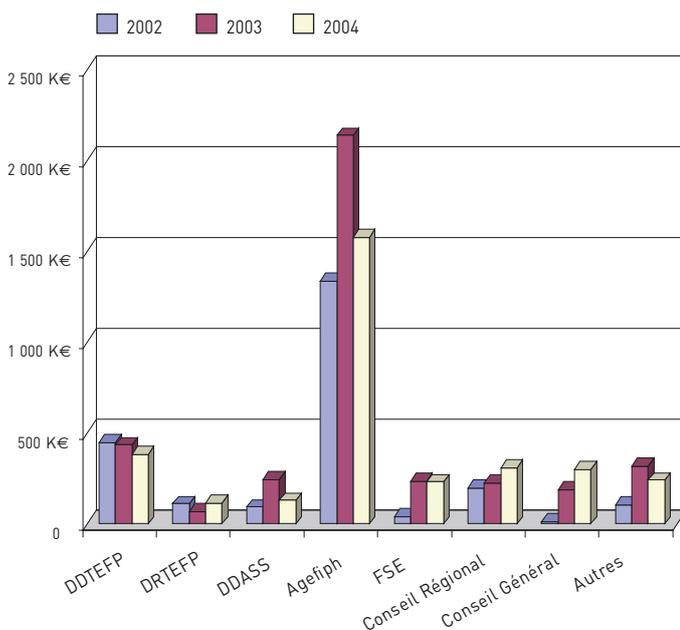
Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH



La mobilisation croissante des mesures SIFE, CIE, CES, est le résultat de la dynamique engagée au sein du SPE et de l'activité de placement de CAP EMPLOI. La création d'activité reste également une solution largement utilisée par les demandeurs d'emploi handicapés sur le département.

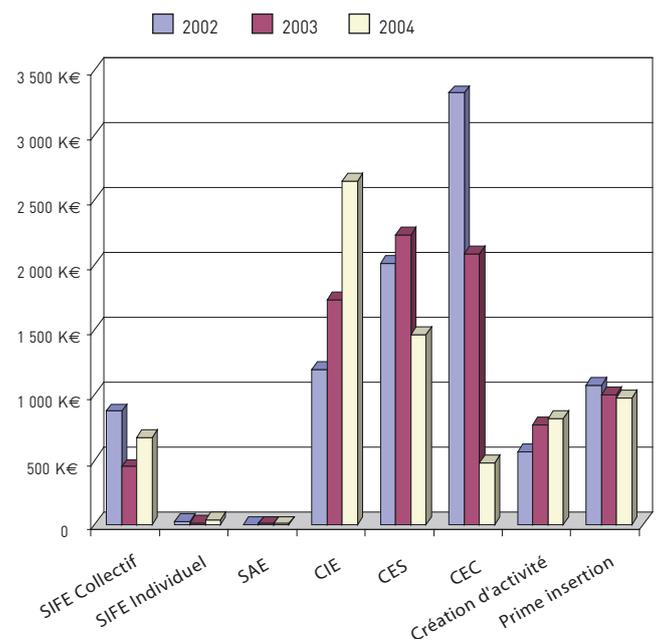
# isère

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*



2002-2003 : très forte croissance (+64.8%)  
 2003-2004 : forte baisse (-14.66%)  
 2002-2004 : même si l'évolution reste positive (+40.64%) fin 2003 annonce une baisse globale des financements Etat et Agefiph, et une implication croissante des collectivités territoriales et des acteurs privés (qui ne compensent pas le déficit de financements) en même temps que le FSE est plus fortement mobilisé face à cette baisse.

Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH

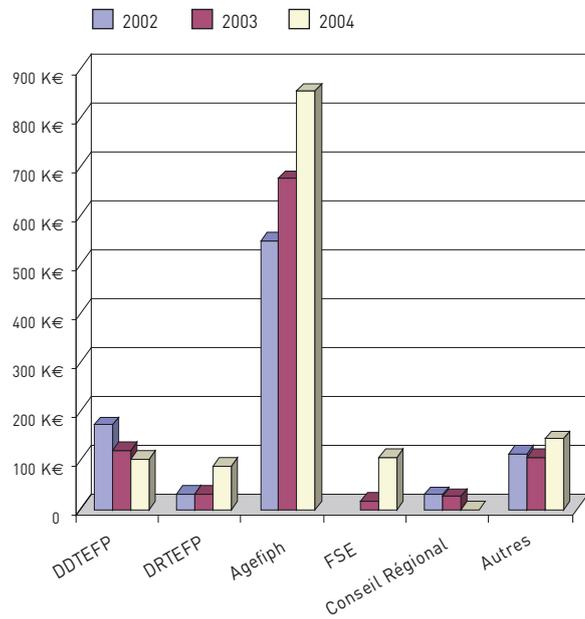


2002-2003 : - 8.6%  
 2003-2004 : - 14.4%  
 2002/04 : baisse globale des financements Etat et Agefiph (-21.8%), même si l'Etat a maintenu au mieux la part des travailleurs handicapés (25% en moyenne) dans les mesures, et l'AGEFIPH a très largement cofinancé certaines actions [SIFE collectif].

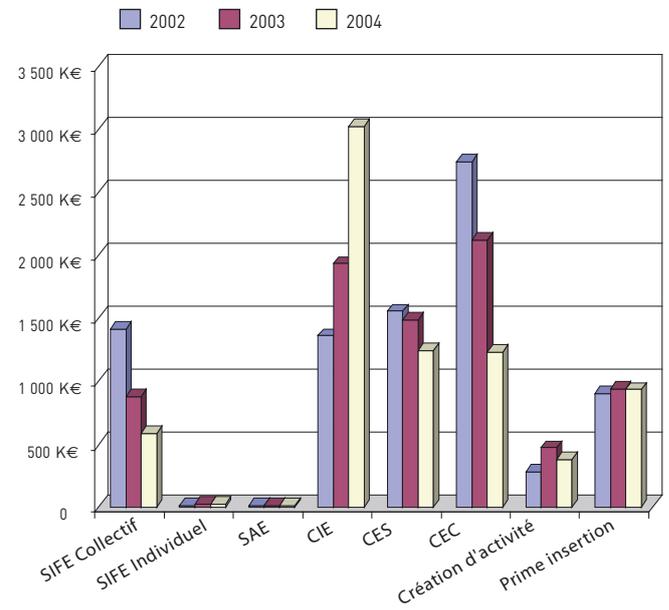
\* Hors rémunérations stagiaires pour les actions de formation

# loire

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

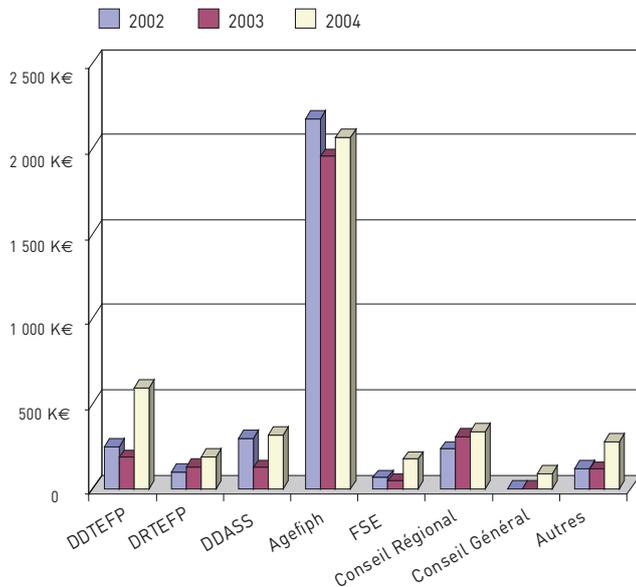


Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH

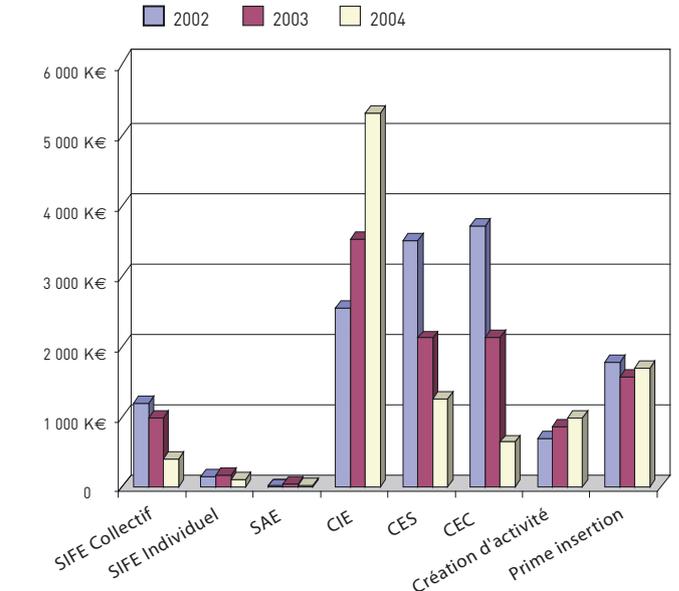


# rhône

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*



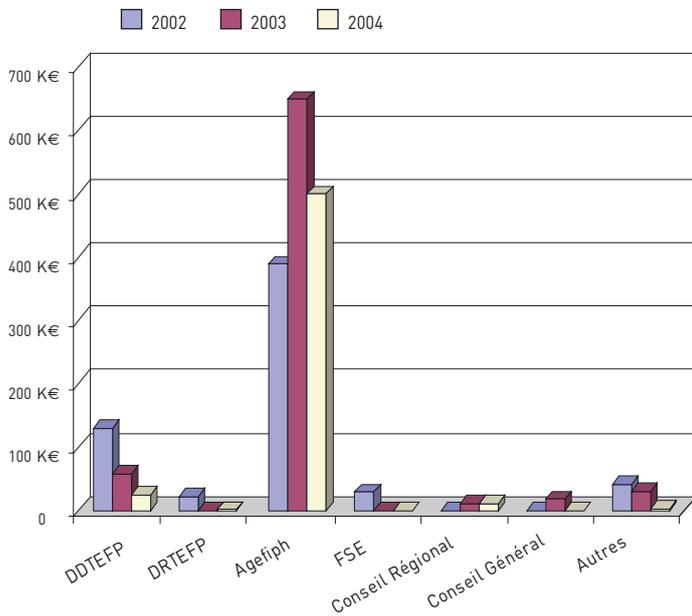
Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH



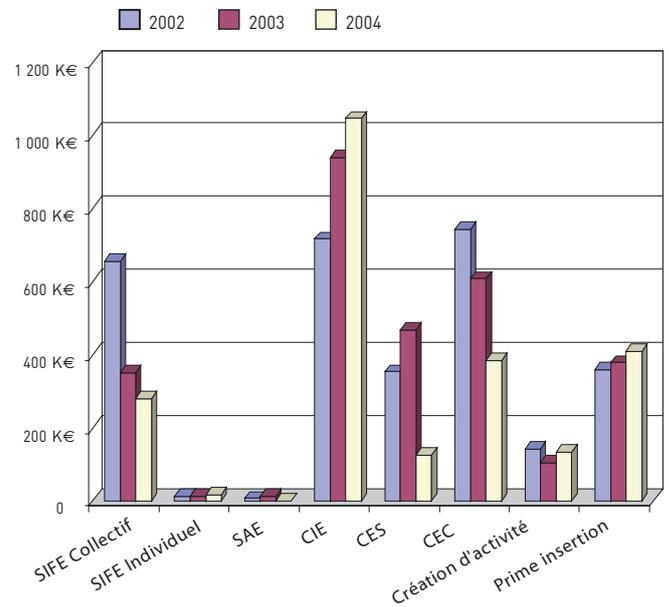
Au total des financements 2004, l'augmentation significative s'explique par la valorisation des formations pré-qualifiantes et qualifiantes de l'AFPA, nouvellement inscrites dans le PDITH.

# savoie

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*

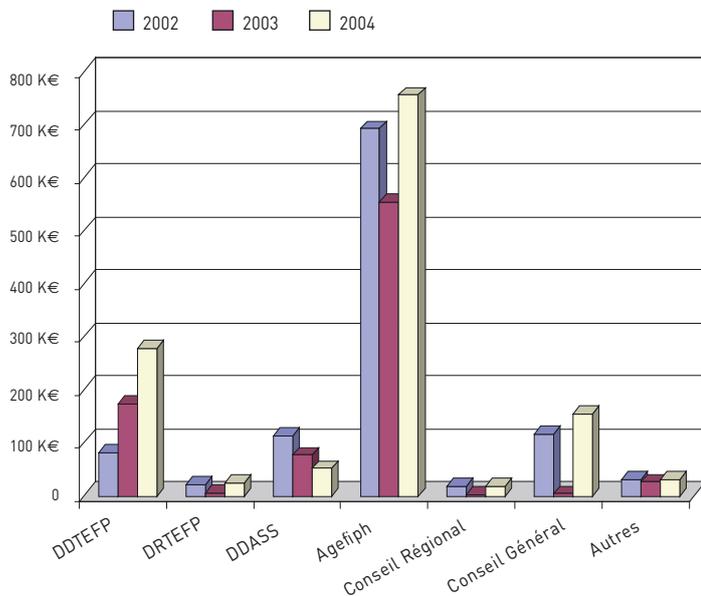


Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH

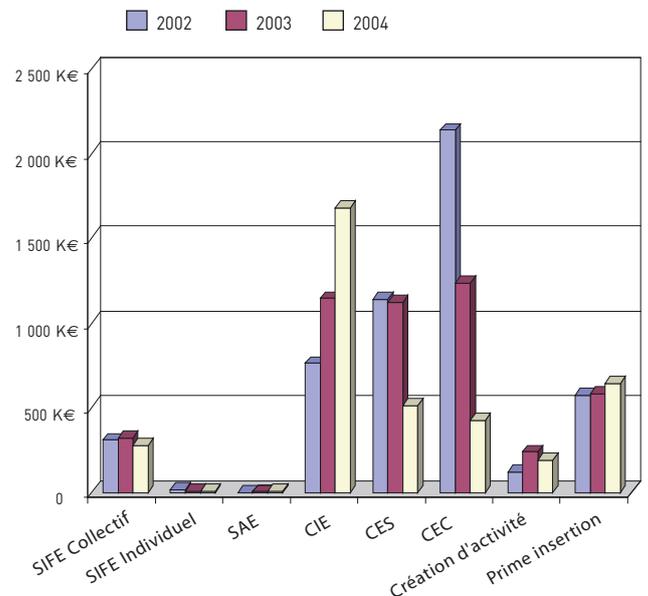


# haute-savoie

Répartition des financements sur l'ensemble des rubriques\*



Mesures territorialisées de l'Etat\* et intervention AGEFIPH



En Haute-Savoie, nombre de mesures sont utilisées au profit des personnes handicapées dans le cadre de plates-formes d'orientation et de préparation à l'emploi. Ces dispositifs sont notamment ouverts aux demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RMI, jeunes, etc. Les financements et les prescriptions sont en cohérence. La participation du FSE est également sollicité au titre de l'ensemble des publics qui y ont accès mais n'a pas été repris dans ces tableaux. Ils ne donnent ainsi qu'une lecture partielle de la répartition des financements sur ce territoire.

Il faut noter, à la lecture de ces graphiques, que les chiffres représentent des montants financiers et pas l'évolution du nombre de mesures mis au profit de l'insertion des personnes handicapées.

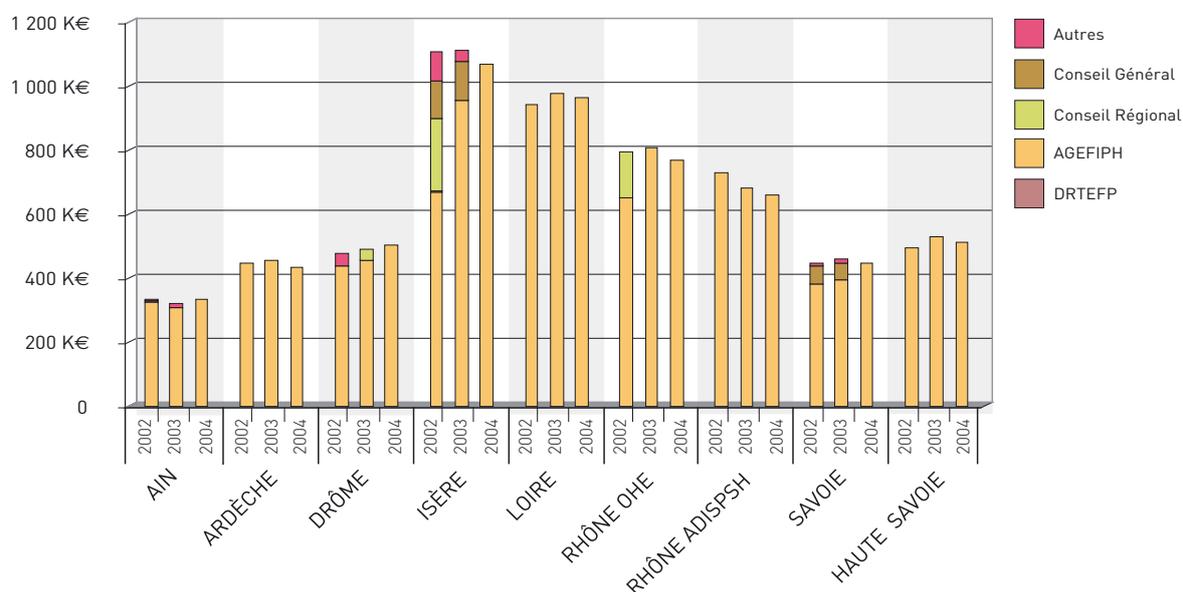
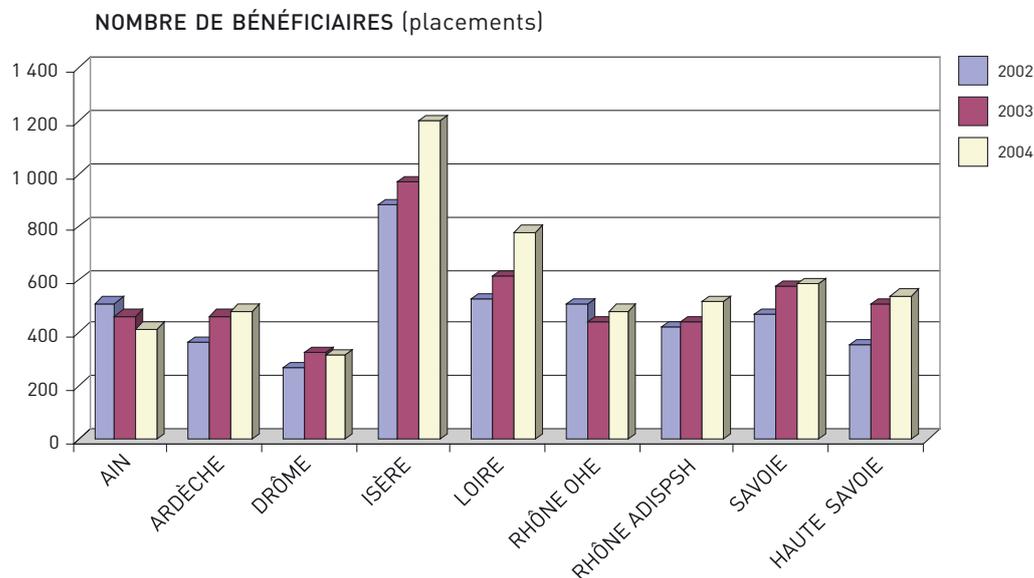
# les actions régionales

---



# ACTIONS RÉGIONALES

## ➔ CAP Emploi : mission principale

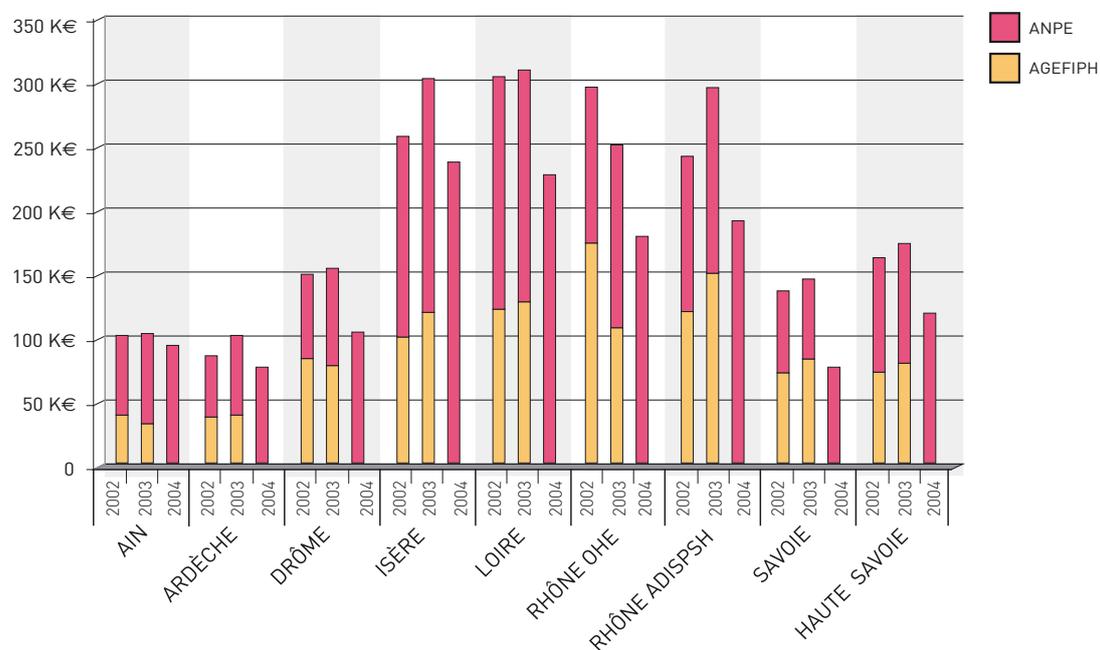
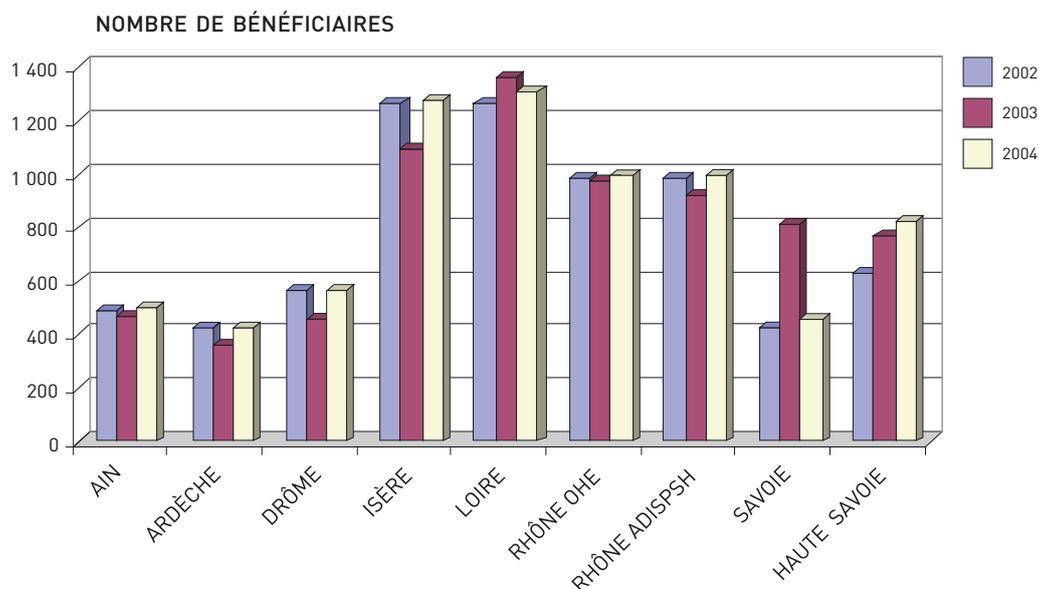


Augmentation du nombre de placements depuis 2002 malgré une situation peu active du marché du travail. La tendance à la précarité s'est ralentie passant de 64.6 % en 2002 à 59% en 2004.

En résumé : A partir de l'année 2000, année exceptionnelle tant en Rhône-Alpes que dans l'ensemble des autres régions de France, nous avons assisté à une dégradation constante des résultats. Un redressement s'est amorcé en 2003. En 2004, les résultats continuent d'évoluer à la hausse malgré une conjoncture économique peu favorable et un marché du travail défavorable pour atteindre à nouveau les résultats obtenus en 2000.

# ACTIONS RÉGIONALES

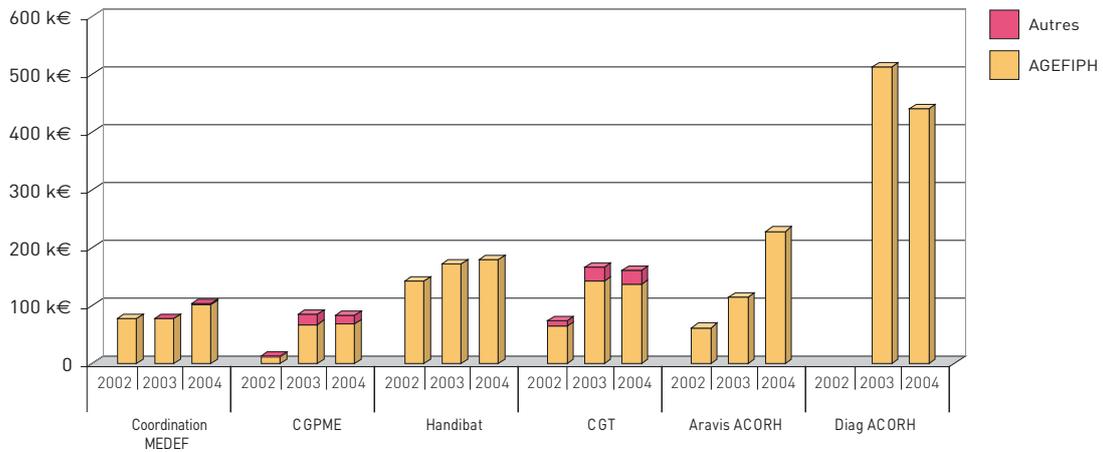
## ➔ CAP Emploi : PAPND



En 2004, le réseau Cap emploi a, en région Rhône-Alpes, pris en charge 7 171 bénéficiaires au titre du PAP ND (source Cap emploi confortée par les données statistiques de l'Anpe), soit un taux de réalisation de 104% au regard des objectifs définis. La part des personnes indemnisées au titre de l'assurance chômage atteint 58%.

# ACTIONS RÉGIONALES

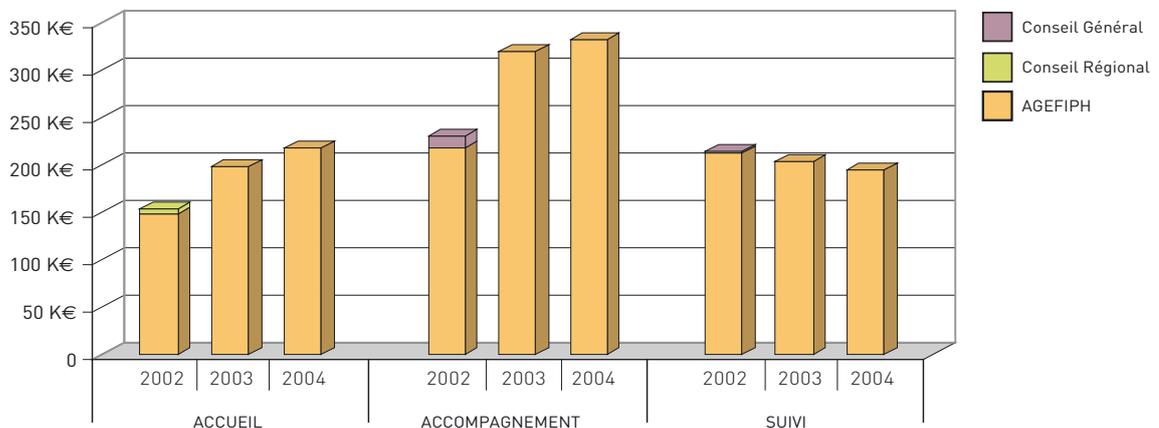
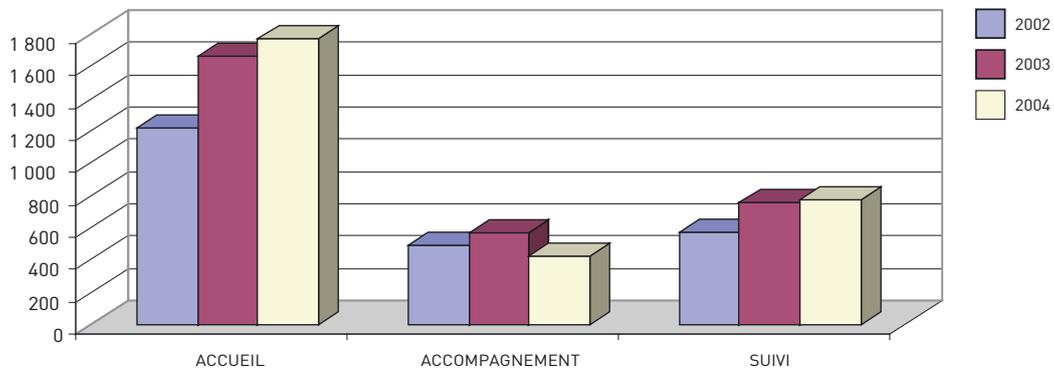
## SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENTREPRISE



Un Club d'entreprise animé par le Medef existe désormais dans chacun des 8 départements de la région. L'année 2004 a permis de travailler entre autre, sur l'élaboration d'une charte de ces clubs. Les diagnostics ACORH sont en diminution, l'action a été redéfinie et orientée principalement pour les entreprises contribuant à l'Agefiph.

## CRÉATION D'ENTREPRISES

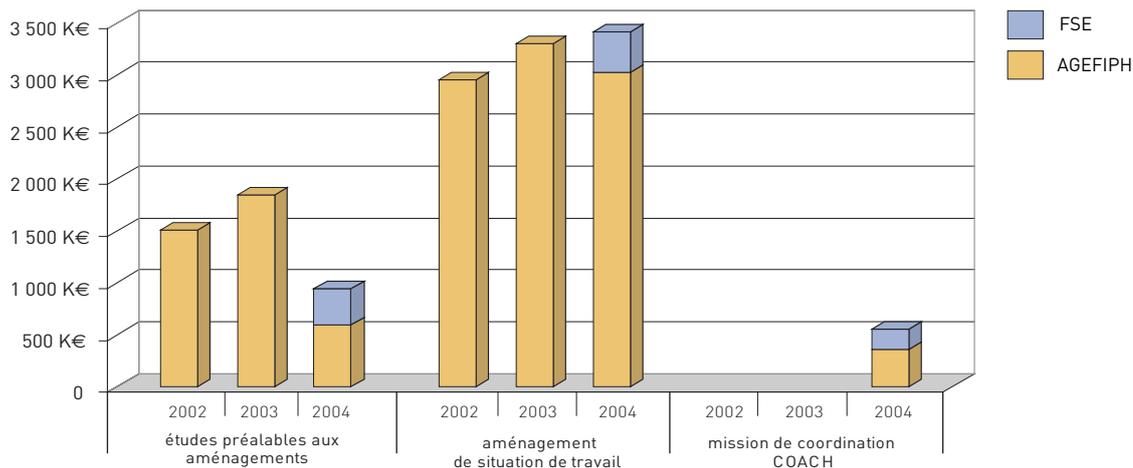
### NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



On peut ainsi constater que depuis 2002 le montant global des subventions consacrées à l'accueil, au suivi et l'accompagnement des créateurs a augmenté de 34%. Durant cette même période, le coût moyen de la subvention a augmenté de 15%. A partir de l'année 2004, un tournant a été amorcé en stabilisant le montant total des interventions, tout en continuant de faire progresser le nombre des interventions.

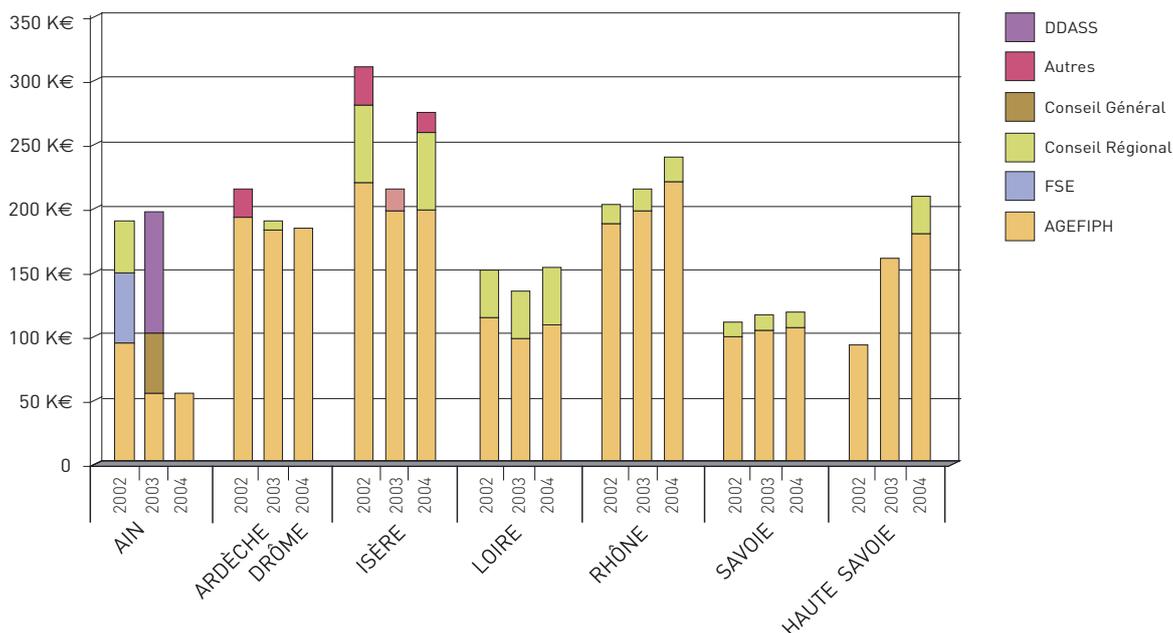
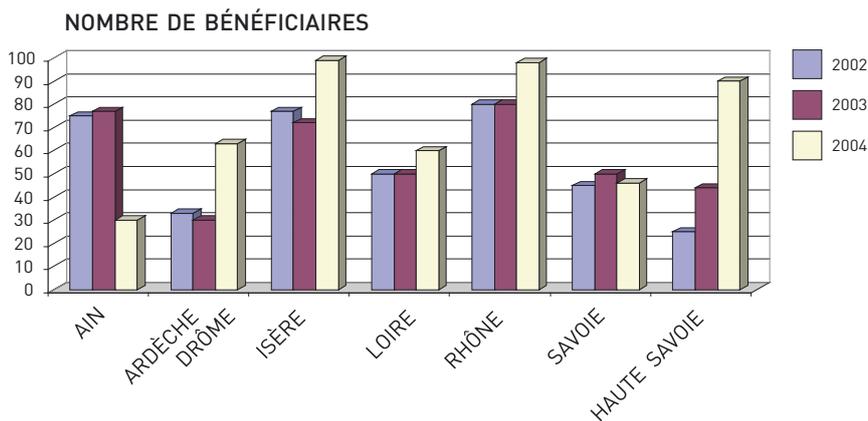
# ACTIONS RÉGIONALES

## ERGONOMIE



COACH, mission d'appui aux entreprises pour mettre en oeuvre les aménagements de poste a été créée et financée a partir de 2004. Son action a eu pour conséquence de réguler l'intervention des prestataires en ergonomie, de définir avec les ergonomes un référentiel de leur intervention, de ne financer que strictement ce qui relève de la compensation du handicap, de diminuer les délais d'intervention et de développer la base de données en ergonomie. En contenant le budget alloué, nous enregistrons une augmentation de 15% des financements apportés par l'AGEFIPH et le FSE.

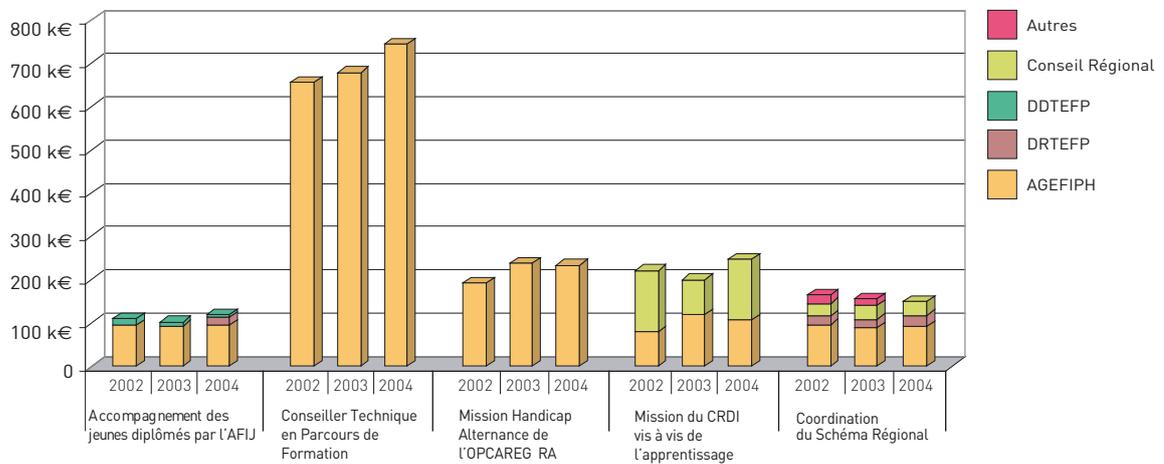
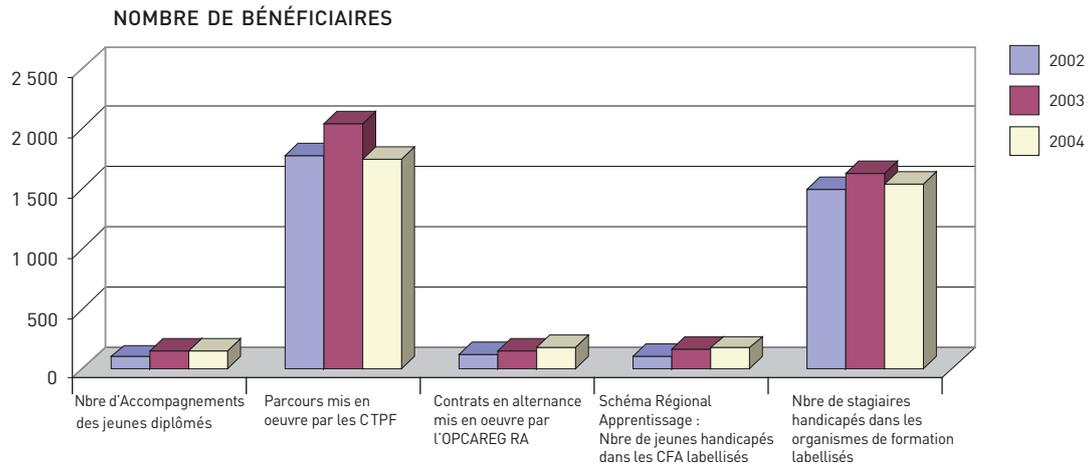
## SPASE : dispositif en faveur de l'insertion des personnes cérébro-lésées



Le dispositif régional SPASE (Service Personnalisé d'Accompagnement vers et dans l'Emploi) a permis d'apporter un soutien à 486 personnes (en 2004) victimes de lésions cérébrales dans chacun des départements de Rhône-Alpes, avec le concours financier du Conseil Régional, dont la participation accrue concerne aujourd'hui tous les départements, et de l'Agefiph. L'année 2004 est marquée par l'élaboration d'un cahier des charges de l'action qui crée les conditions d'une harmonisation des pratiques et modélise l'offre de services rendus.

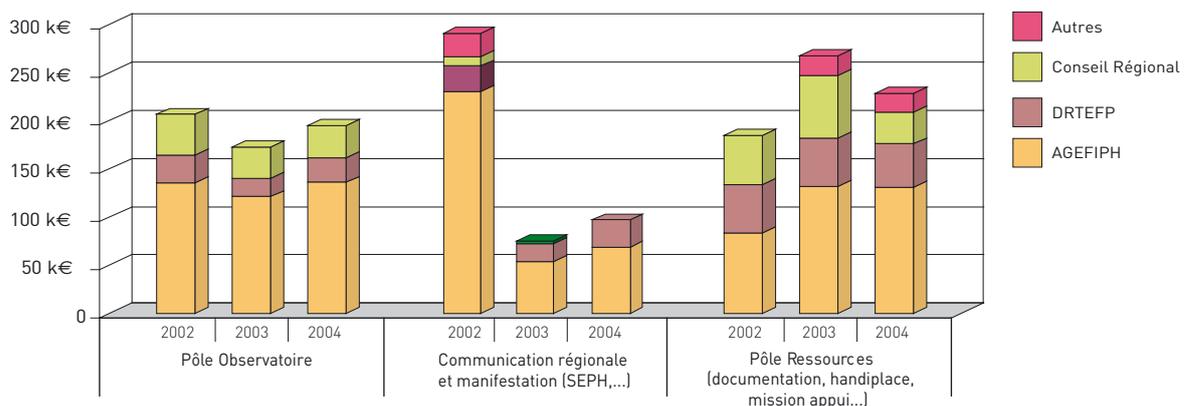
# ACTIONS RÉGIONALES

## FORMATION / ACCOMPAGNEMENT jeunes et adultes



L'augmentation du niveau de qualification des personnes handicapées demeure une priorité pour l'AGEFIPH. En effet, sur les 15 200 DETH inscrits à l'ANPE à fin décembre 2004 en Rhône-Alpes 12 250, soit plus de 80% d'entre eux avaient un niveau de formation inférieur au Bac. Au regard des exigences grandissantes que posent les entreprises en matière de recrutement, ce facteur là paraît plus excluante que la déficience elle-même. Depuis 2000, la part que consacre la délégation de l'AGEFIPH en Rhône-Alpes aux actions de formation est en augmentation régulière. En 2005, près de 30% de son budget d'intervention permettra la mise en oeuvre d'actions visant la préparation à l'emploi des personnes handicapées.

## APPUI RESSOURCES DOCUMENTATION COMMUNICATION





---

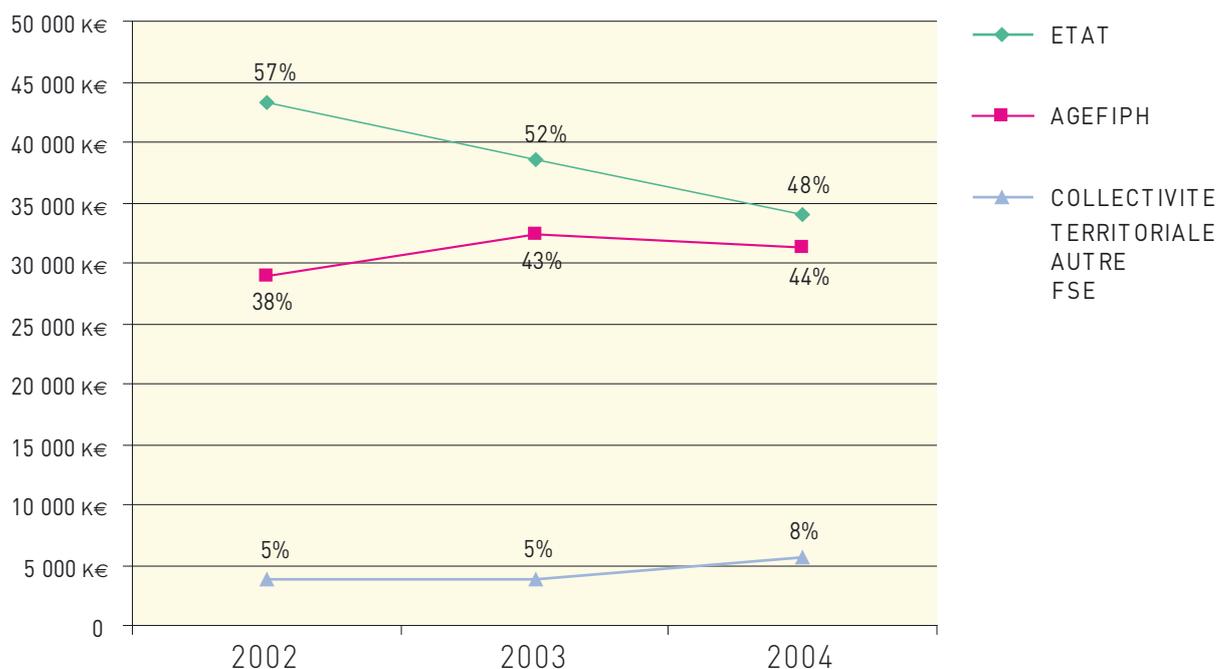
# les financements

départementaux et régionaux

---



## SYNTHÈSE DES FINANCEMENTS DE L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



2002 : 75 900 231 (dont FSE : 260 580)  
 2003 : 74 599 353 (dont FSE : 340 853)  
 2004 : 70 920 875 (dont FSE : 1 493 969)

(hors rémunération stagiaires)

Les valeurs prises en compte pour ce graphique représentent, hors rémunérations stagiaires, au minimum 95% des moyens consacrés à l'emploi et la formation des personnes handicapées en Rhône Alpes dans le cadre de la politique régionale concertée. En effet, malgré les efforts pour objectiver les activités, certains financements ne sont pas pris en compte dans nos différentes collections de données (FSE non identifié, cofinancement non disponible, participation fondecif ou des personnes elles-mêmes et quelques possibles oublis). La cohérence des éléments d'une année sur l'autre est par contre garantie. (MC/DF/CRDI)

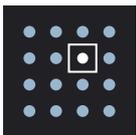
## GLOSSAIRE

<b>ACORH</b>	Dispositif d'Appui COncseil en Ressources Humaines
<b>ACTIPH</b>	Accompagnement individualisé des personnes souffrant de maladie mentale vers l'emploi
<b>ADAPEI</b>	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
<b>ADAPT(L')</b>	Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail
<b>AFIJ</b>	Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés
<b>AFFA</b>	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
<b>Agefiph</b>	Association nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
<b>AGIRH</b>	Association de Gestion pour l'Insertion et le Reclassement des Handicapés
<b>AISP</b>	Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle
<b>ALE</b>	Agence Locale pour l'Emploi
<b>Alternative MP et AJ</b>	Alternative en Milieu Protégé et Actions Jeunes
<b>AMTS</b>	Association de Médecine du Travail de Savoie
<b>ANPE</b>	Agence Nationale Pour l'Emploi
<b>AP</b>	Ateliers Protégés
<b>API</b>	Atelier Permanent d'Insertion
<b>APSR</b>	Association de Préparation de Suite et de Reclassement
<b>ARAVIS</b>	Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale
<b>ASSEDIC</b>	Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CAT</b>	Centre d'Aide par le Travail
<b>CBE</b>	Comité de Bassin d'Emploi
<b>CEC</b>	Contrat Emploi Consolidé
<b>CES</b>	Contrat Emploi Solidarité
<b>CGPME</b>	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
<b>CIE</b>	Contrat Initiative Emploi
<b>CLI</b>	Commission Locale d'Insertion
<b>COACH</b>	équipe régionale de Coordination et d'Animation de la Compensation du Handicap
<b>COTOREP</b>	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CPER</b>	Contrat Plan Etat Région
<b>CRAM</b>	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
<b>CRDI</b>	Centre de Ressources, de Développement et d'Informations Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées
<b>CREAI</b>	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
<b>CTPF</b>	Conseiller Technique en Parcours de Formation
<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DDTEFP</b>	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>DE</b>	Demandeur d'Emploi
<b>DEFM</b>	Demande d'Emploi en Fin de Mois
<b>DETH</b>	Demandeur d'Emploi Travailleur Handicapé
<b>DGEFP</b>	Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>DOETH</b>	Déclaration de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
<b>DRASS</b>	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DRTEFP</b>	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>EPST</b>	Élaboration de projet en situation de travail
<b>FONGECIF</b>	Fonds de Gestion du congé individuel de formation
<b>FSE</b>	Fond Social Européen
<b>IDEE</b>	Information pour le Développement de l'Emploi dans les Entreprises
<b>IME</b>	Institut Médico - Educatif
<b>IMPRO</b>	Institut Médico - Professionnel
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et de l'Étude Économique
<b>MDE</b>	Maintien dans l'emploi
<b>MEDEF</b>	Mouvement des Entreprises de France
<b>MIRT</b>	Médecin Inspecteur Régional du Travail
<b>ML</b>	Mission Locale
<b>MSA</b>	Mutuelle Sociale de la Drôme
<b>OPCAREG</b>	Organisme Paritaire Collecte Agréé Régional
<b>PAP/ND</b>	Programme d'Action Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi
<b>Passage MP – MO</b>	Passage du Milieu Protégé au Milieu Ordinaire
<b>PDITH</b>	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
<b>PEP</b>	Pupilles de l'Enseignement Public
<b>PLIE</b>	Programme Local d'Insertion et Emploi
<b>PRELINA</b>	PREvention du Licenciement pour INAptitude
<b>RMI</b>	Revenu Minimum Insertion
<b>RQTH</b>	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
<b>SAE</b>	Stage d'Accès à l'Entreprise
<b>SEPH</b>	Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
<b>SIAE</b>	Structure d'Insertion pour l'Activité Economique
<b>SIFE</b>	Stage d'Insertion Formation Emploi
<b>SME</b>	Service de Maintien dans l'Emploi
<b>SPASE</b>	Service Personnalisé d'Accompagnement et de Suivi vers et dans l'Emploi
<b>SPE</b>	Service Public de l'Emploi
<b>SST</b>	Service de Santé au Travail
<b>TH</b>	Travailleur Handicapé
<b>UDSAMA</b>	Union Départementale des Syndicats d'Artisans-Maitres de l'Ardèche
<b>VAE</b>	Validation des Acquis de l'Expérience
<b>VPST</b>	Vérification de projet en situation de travail

Centre de  
Ressources, de  
Développement  
et d'Informations

Rhône-Alpes

pour l'emploi  
des personnes  
handicapées



*siège social*

CRDI Rhône-Alpes  
Parc Lautagne  
42A avenue des Langories  
26000 Valence

Direction : Catherine Gremaud

tél. : 04 75 78 38 11  
fax : 04 75 78 36 33  
e-mail : [crdi@handiplace.org](mailto:crdi@handiplace.org)  
[www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)

Une version numérique de ce document est  
disponible sur le site [www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉGION RHÔNE-ALPES  
Direction régionale  
du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
Rhône-Alpes

Rhône-Alpes

Fonds  
pour l'insertion  
professionnelle  
des personnes  
handicapées  
A  
Agefiph  
Rhône-Alpes



FONDS SOCIAL  
EUROPÉEN

PARUTION : JUIN 2005